

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION DE PROJET

TITRE :	PROJET D'APPUI A LA CONSERVATION ET A LA PROMOTION DES SEMENCES FORESTIERES AU BENIN
NUMERO DE SERIE :	PD 921/21 Rev.2 (F)
COMITE :	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR :	GOUVERNEMENT DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE :	FRANÇAIS

RÉSUMÉ :

L'indisponibilité des semences forestières de qualité des essences naturelles à forte exploitation constitue aussi un frein à l'accroissement de la production forestière et aux actions de reboisement. **La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) étant la structure en charge de la gestion des ressources forestières au Bénin ne dispose d'aucune unité d'offre de semences de qualité. Les pépiniéristes pour la plupart, collectent des semences un peu partout.** Ceci constitue outre les faibles garanties de bonne production, une dissémination non contrôlée de flux de gènes pouvant avoir des conséquences écologiques. La demande en semences forestières de qualité tant au plan national qu'au niveau international est de plus en plus forte et la mauvaise organisation de la filière des semences forestières constitue un frein au processus de **reboisement** intensif et au développement d'un système amélioré de production. Pour apporter une solution durable à cette situation, la DGEFC a initié le présent projet pour la mise en place d'une unité semencière de conservation et de promotion des semences des essences forestières au profit du Bénin. **Ce projet vise à améliorer l'accès des différents acteurs (forestiers, planteurs privés, populations riveraines) aux semences forestières pour la satisfaction des besoins en reboisement et d'amélioration du système de production.** ~~Les trois résultats attendus à l'issue de ce projet sont : (i) Les semences de qualité des essences forestières sont disponibles, (ii) Un système de conservation des semences forestières est mis en place et fonctionnel, (iii) Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées~~

AGENCE D'EXÉCUTION : **DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE (DGEFC)**

AGENCE COLLABORATRICE : **Office National du Bois (ONAB)**

DURÉE : 36 mois

BUDGET PROPOSÉ ET AUTRES
SOURCES DE FINANCEMENT :

SOURCE	CONTRIBUTION EN \$ E.U.
OIBT	<u>447 072</u>
BENIN (DGEFC)	<u>107 250</u>
TOTAL	<u>554 322</u>

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	1
1. Contexte du projet	1
1.1. Origine.....	1
1.2. Pertinence du Projet	1
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	1
1.2.1.1. Conformité aux objectifs AIBT 2006	1
1.2.1.2. Conformité au plan d'action OIBT 2013-2018	2
1.2.1.3. Lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	2
1.2.1.4. Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux.....	3
1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays	4
1.3. Zone visée.....	4
1.3.1. Emplacement géographique.....	4
1.3.2. Contexte socio-économique et culturel	5
1.3.3. Contexte écologique.....	6
1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet	9
2.1. Argumentaire.....	10
2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques.....	10
2.1.2. Analyse des acteurs	11
2.1.3. Analyse du problème.....	13
2.1.4. Grille du cadre logique	16
2.2. Objectifs.....	17
2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts	17
2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis	17
TROISIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET	18
3.1. Produits et activités	18
3.2. Démarches et méthodes stratégiques.....	18
3.2.1. Stratégies de mise en œuvre du produit 1	18
3.2.2. Stratégies de mise en œuvre du produit 2 : Un système performant de production des plants de qualité et de gestion des semences améliorées est mis en place et fonctionnel	19
3.2.3. Stratégies de mise en œuvre du produit 3 : Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base et agents sont renforcées.....	19
3.1. Plan des travaux	20
3.2. Le budget.....	21
3.4.1. Grille budgétaire principale	21

3.4.2. Budget global consolidé (\$ E. U.)	26
3.4.3. Budget de la contribution OIBT	28
3.4.4. Budget de la contribution de l'Agence d'exécution.....	31
3.5. Hypothèses, risques, durabilité	31
3.5.1. Hypothèses et Risques	31
3.5.2. Durabilité	32
QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	34
4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs.....	34
4.1.1. Agence d'exécution et partenaires	34
4.1.2. Equipe de gestion du projet	34
4.1.3. Comité directeur du projet.....	34
4.1.4. Mécanisme de participation des acteurs.....	35
4.2. Rapports, examen et suivi évaluation	35
4.2.1. Rapports d'avancement du projet.....	35
4.2.2. Rapport d'achèvement du projet.....	35
4.2.3. Rapports techniques du projet.....	35
4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet	36
4.3.1. Diffusion des résultats du projet.....	36
4.3.2. Intégration des enseignements du projet	36
Annexe 1 : Profil de l'agence d'exécution.....	37
Annexe 2. CV du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution	40
Annexe 3. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.	44
Annexe 4. Project assessment by the Fifty-sixth Panel.....	46
Annexe 5 : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 56 ^{ème} Session	48
Annexe 6. Project assessment by the Fifty-seventh Panel.....	51
Annexe 7 : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 57 ^{ème} Session	53

Fiche de projet

1. Contexte et problèmes à résoudre

La recherche forestière s'attache, depuis plusieurs décennies, à contribuer à l'amélioration de la qualité génétique des plants mis à la disposition des planteurs en effectuant des sélections d'individus ou de populations issus de régions de provenance distinctes, sur la base de caractéristiques remarquables et susceptibles de correspondre à des exigences particulières. Ainsi, des arbres plus vigoureux et mieux conformés, des provenances, des vergers à graines et des cultivars adaptés à différents contextes environnementaux, ou bien propres à fournir des produits correspondant davantage aux besoins de l'industrie (rectitude du tronc, angle de branchaison) sont mis en place. Or, la productivité, la résilience des plantations et la qualité du produit bois dépendent aussi de la provenance des semences. L'indisponibilité des semences forestières de qualité notamment des essences naturelles à forte exploitation constitue aussi un frein à l'accroissement de la production forestière et aux actions de reboisement **et de productivité forestière.**

Actuellement au Bénin, la DGEFC ne dispose d'aucune unité d'offre de semences de qualité reconnue. Les pépiniéristes pour la plupart, collectent des semences tout-venant. Ceci constitue outre les faibles garanties de bonne production, une dissémination de flux de gènes pouvant avoir des conséquences écologiques graves. La demande en semences **forestières de qualité** tant au plan national qu'au niveau international est de plus en plus forte et la mauvaise organisation de la filière des semences forestières constitue un frein au processus de certification des plantations forestières et au développement d'un système amélioré de production. Pour apporter une solution durable à cette situation, la DGEFC a initié un projet de mise en place d'une unité semencière de conservation et de promotion des semences des essences forestières.

2. Objectifs et indicateurs de réalisation

Ce projet a pour objectif de développement de contribuer à la réhabilitation et la gestion durable des ressources forestières du Bénin par l'amélioration de l'accès des différents acteurs (agriculteurs, planteurs privés, populations locales) aux semences forestières pour la production de plants de qualité pour la satisfaction des besoins en reboisement et d'amélioration du système amélioré de production pour l'atténuation du changement climatique. Cet objectif a pour indicateurs (i) A la fin du projet les besoins en semences forestières et plants améliorés de qualité sont satisfaits ; (ii) A la fin du projet au moins 50% des superficies reboisées sont en plants des semences contrôlées ; (iii) A 2025, la production des semences d'essences forestières rares et menacées est maîtrisée.

L'objectif spécifique de ce projet est d'assurer la production en quantité suffisante de plants de semences contrôlées. Ses indicateurs d'impacts sont : (i) A la fin du projet, les parcelles semencières des essences forestières sont répertoriées et restaurées, (ii) une unité de conservation des semences forestières et des pôles de distribution sont mises en place et fonctionnelles, (iii) les organisations faitières de producteurs et de distributeurs des semences forestières sont mises en place et fonctionnelles, (iv) A la fin du projet, les capacités institutionnelles et techniques des acteurs à la base sont renforcées.

Les principaux résultats suivants sont attendus à la fin du projet :

- (i) **Les semences de qualité des essences forestières sont disponibles.**
- (ii) **Un système de conservation des semences forestières est mis en place et fonctionnel.**
- (iii) **Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées;**

3. Bénéficiaires,

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont : la DGEFC et ses structures techniques et déconcentrées (Office Nationale du Bois, Inspections Forestières, Cellules Techniques d'Aménagement des Forêts etc.), les planteurs privés, les coopératives forestières, les exploitants et commerçants de produits forestiers, les industriels et exportateurs de produits forestiers, les pépiniéristes, les collecteurs de semences forestières, les Organisations Communautaires de Base, les populations riveraines des forêts et plantations en générale.

4. Stratégie de mise en œuvre

Ce projet va se dérouler en trois phases :

- La Première étape consistera à effectuer une étude de faisabilité de la mise en place de l'unité semencière et la prospection des parcelles pouvant servir de parcelles semencières.
- Deuxièmement, il s'agira de restaurer les parcelles semencières identifiées et de mettre en place l'unité de semences forestières et ses centres de distribution et de former le personnel dédié.

- Troisièmement, il s'agira de renforcer les capacités de la DGEFC, des pépiniéristes et des associations ou coopératives de femmes productrices de plants à travers des formations et des équipements en vue d'assurer la production et la distribution des semences forestières contrôlées.

5. Pérennisation des acquis du projet

Ce projet qui répond à un besoin longtemps exprimé par les acteurs va permettre de mettre en place un système d'approvisionnement durable en semences forestières. La pérennité du projet dépend de son appropriation par tous les acteurs sur les plans technique, institutionnel et politique, financier et économique :

- En termes de durabilité technique, la production des plants et le reboisement sont des activités de routine de la DGEFC et de ses structures techniques. Ils disposent de personnels qualifiés pour suivre et appuyer les pépiniéristes et les collecteurs de semences. En outre, la DGEFC et la FUPRO BENIN possèdent des sites de production des plants et des forêts naturelles classées dotées de plan d'Aménagement. Ces pépinières et sites sont pris en charge par soit par la DGEFC, l'ONAB ou la FUPRO et permettront de produire les plants améliorés pour les activités de reboisement dans le domaine de l'état et de les vendre également directement aux planteurs privés ou producteurs intéressés.
- En termes de durabilité financière et économique, la DGEFC jouit d'une autonomie de gestion et dispose des structures qui ont un budget autonome et peuvent continuer à sécuriser et valoriser les acquis du projet. Aussi, l'engouement actuel pour les plantations au Bénin et la multiplication des centres de pépinières de plants forestiers sont des opportunités pour la pérennisation des actions de ce projet.
- Au plan social, la production des plants est une activité que l'Administration Forestière sous-traite déjà avec les populations riveraines et les Organisations Communautaires de Base. Ce projet contribuera à formaliser cette activité. La collecte des semences, la production des plants, la mise en terre des plants et l'entretien des plantations constituent une série d'activités durables qui contribueront à réduire le niveau de pauvreté et l'exode rural en procurant de l'emploi aux populations riveraines qui seront utilisées dans les travaux de pépinière, de mise en place, d'entretien des périmètres semenciers, ainsi qu'aux opérations de récolte et post récolte. Des revenus substantiels iront aux femmes qui assureront la plupart des travaux de pépinière et de collecte des semences.
- Au plan environnemental, le projet est un soutien de taille aux programmes nationaux de reboisement. La réalisation de plantations à haute productivité de bois contribuera à une augmentation de la production de bois à superficie égale et fortement menacées.

6. Hypothèse et risques

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

Les différents acteurs adhèrent et participent au projet : L'une des difficultés dans la mise en œuvre des projets de développement forestiers est le manque de communication entre les parties prenantes. Ce projet y veillera particulièrement en associant tous les acteurs dans sa mise œuvre.

Le coût de production du matériel performant développé est accessible aux planteurs privés : Il est fort probable que les semences de qualité coûtent plus chères que les plants produits à partir des graines non de qualité. Dans la mesure du possible la DGEFC pourra subventionner le prix de semences aux coopératives ou associations de pépiniéristes pour maintenir l'élan de reboisement. En cas de besoins, des campagnes de sensibilisation sur les avantages de l'utilisation des semences de qualité seront organisées pour inciter les utilisateurs de semences forestières à s'approvisionner en semences de qualité.

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

Les feux de végétation :

Ces feux peuvent détruire les parcelles semencières et peuplements semenciers des essences locales. Les mesures prises pour atténuer ce risque sont :

- Mettre en place des pare feux pour protéger les parcelles ;
- Mettre à contribution tous les organisations faitières pour la protection des sites et espaces semenciers ;

- Sensibiliser les populations riveraines au moment critique ;
- Poser des panneaux de sensibilisation et de dissuasion autour des parcelles et peuplement semenciers ;

Les aléas climatiques

Ils peuvent causer une réduction de la performance des arbres+. Les variétés résilientes et adaptées aux effets néfastes des changements climatiques seront privilégiées.

7. Les apports budgétaires

SOURCES	CONTRIBUTION EN \$ E.U.
OIBT	<u>447 072</u>
BENIN (DGEFC)	<u>107 250</u>
TOTAL	<u>554 322</u>

SIGLES ET ABREVIATIONS

<u>\$US</u>	: <u>Dollars des États Unis d'Amérique</u>
<u>AAGR</u>	: <u>Activité Alternative Génératrice de Revenus</u>
AE	: Agence d'Exécution
AIBT	: Accord International des Bois Tropicaux
<u>ANUB</u>	: <u>Association Nationale des Usagers</u>
CBD	: Convention sur la Biodiversité
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCNULD	: Convention-cadre des Nations unies sur la lutte contre la désertification
<u>CEP</u>	: <u>Cellule "Encadrement Participatif"</u>
<u>CERF</u>	: <u>Centre d'Etude et de Formations Forestières</u>
CITES	: Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées
CNR	: Campagne Nationale de Reboisement
COGEPAF	: Comité de Gestion Participative des Forêts
DGEFC	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	: Réglementations Forestières, Gouvernance, Echanges Commerciaux (en Anglais Forest Law Enforcement, Governance and Trade)
<u>FRA</u>	: <u>Forest Resources Assessment</u>
FUPRO	: Fédération des Unions des Producteurs
GDF	: Gestion durable des forêts
ha	: Hectare
Hj	: Homme jour
<u>Hm</u>	: <u>Homme mois</u>
JNA	: Journée Nationale de l'Arbre
m ³	: Mètre cube
<u>MCVDD</u>	: <u>Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable</u>
<u>mm</u>	: <u>Millimètre</u>
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONAB	: Office National du Bois
<u>ONG</u>	: <u>Organisation non Gouvernementale</u>
<u>OVIGEPAF</u>	: <u>Organisations Villageoises de Gestion Participative des Forêts</u>
PAE	: Plan d'Actions Environnemental
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAGEFCOM	: Projet de Gestion des Forêts Communales
PAPF	: Plans d'Aménagement Participatif des Forêts
PCI	: Principes critères et indicateurs
<u>PFNL</u>	: <u>Produits forestiers non ligneux</u>
PGFTR	: Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts sacrées dans le Systèmes des Aires Projet
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
<u>POA</u>	: <u>Plan d'opération annuel</u>
PP	: Parties Prenantes
PRI	: Projet de Reboisement Intensif
SCRIP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SPANB	: Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	: Termes de Référence

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1. Contexte du projet

1.1. Origine

Au Bénin, l'environnement forestier est marqué par la dégradation et la disparition d'importantes superficies forestières chaque année. Les conséquences sur les plans écologique et socio-économique sont préoccupantes pour le gouvernement du Bénin qui développe plusieurs stratégies pour freiner ces tendances. Au nombre de ces stratégies figure la restauration des forêts par le biais du reboisement. Le reboisement est l'une des missions importantes de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et l'Office National de Bois (ONAB). Depuis 1985, Il est organisé au Bénin chaque année une campagne Nationale de Reboisement (CNR). Les CNR sont lancées à la Journée Nationale de l'Arbre célébrée tous les 1^{er} Juin et des millions d'arbres sont mis en terre chaque année par les structures publiques et privées. Dans cette mission nationale de reboisement tous les acteurs publics comme privés sont confrontés à la non disponibilité ou à l'insuffisance des semences de qualité. En effet, au Bénin il n'existe aucune structure qui s'occupe de la production, conservation et gestion des semences forestières. La production des plants est assurée par les pépiniéristes locaux qui utilisent les graines 'tout venant'. Ces graines produisent plus tard des plants et arbres de moindre qualité; ce qui crée des pertes énormes et la démotivation des planteurs privés.

Dans sa mission de coordination des actions de reboisement sur le territoire national, la DGEFC à la charge de fournir à tous les acteurs les semences de bonne qualité pour des plantations saines et assurer la pérennité des espèces forestières les plus vulnérables. Mais l'insuffisance et la non disponibilité des semences de qualité constituent un véritable problème pour le reboisement et par conséquent pour l'amélioration de la couverture forestière et la conservation de la biodiversité. L'insuffisance et la mauvaise qualité des graines sont dues à l'irrégularité de la fructification, les effets des changements climatiques sur la fructification, le faible taux de germination, les difficultés de conservation des semences, l'insuffisance des sources de semences et la destruction des parcelles semencières par les feux de végétation et l'exploitation non contrôlée. La question d'une production de plants issue des semences de qualité devient de plus en plus préoccupante. En outre, dans certaines plantations réalisées ces dernières années, certaines anomalies telles que : taux de mortalité élevé, individus mal conformés et bas branchus, floraison précoce, recrudescence des chablis, dégâts de pourridiés etc. ont été attribués entre autres aux semences de mauvaise qualité utilisées.

Le présent projet découle d'une part des recommandations du séminaire national sur le reboisement et d'autre part des besoins en semences forestières de qualité nécessaires pour satisfaire aux nombreuses demandes des programmes de reboisement de la DGEFC, des populations locales des pépiniéristes et des pays voisins. Cette proposition permettra donc de mettre en place les meilleures sources de semences, d'utiliser les méthodes appropriées de récolte, de traitement, de conservation et de distribution des semences de qualité en vue de disposer du matériel végétal performant. Ainsi la DGEFC pourra garantir un pouvoir de germination élevé des semences et disposer de semences de qualité en quantité suffisantes pour ses propres besoins, ceux des planteurs privés et publics et les potentiels acquéreurs des pays voisins.

Pour relever ces défis, la DGEFC se propose de mettre en place un projet de conservation et de promotion des semences forestières va faciliter la marche vers une économie verte, la pratique d'une agriculture durable et la lutte contre les effets néfastes des changements. Cette proposition doit permettre la production de plants sur la base des semences de qualité, afin de satisfaire aux besoins en plants pour appuyer le reboisement intensif du Bénin.

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

1.2.1.1. Conformité aux objectifs AIBT 2006

Cette proposition de projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006 énumérés dans les alinéas c, f, j, et p.

c) : «Contribuant au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté». Car les résultats de ce projet apporteront une solution au problème de plants de qualité exprimé par les planteurs privés et contribuera à motiver l'installation des pépiniéristes et des plantations privées des variétés performantes au niveau des populations rurales pour améliorer leur revenus. Ceci pourra améliorer leurs conditions de vie par des revenus plus accrus basés sur une meilleure valorisation de l'espace forestier grâce à l'utilisation des semences forestières et de matériel végétal de qualité. L'approche participative adoptée par l'administration des eaux, forêts et chasse dans la production des plants est aussi un atout pour impacter positivement les populations riveraines des forêts sous aménagement sur toute l'étendue du territoire national. Les ressources issues de cette activité pérenne vont participer à la réduction de la pauvreté.

f) : «Favorisant et appuyant la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre» . Les travaux de recherche qui seront réalisés dans le cadre de ce projet permettront d'appuyer des acteurs du développement et de gestion des plantations forestières du Bénin. Le projet permettra d'améliorer la rentabilité des plantations en apportant des appui-conseils et du matériel de qualité pour une meilleure adéquation milieu/production notamment la qualité du bois produit et le rendement de production. Les essences forestières vulnérables seront mieux maîtrisées par la recherche –développement.

j) : «Encourageant les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières». La mise à disposition des semences de qualité et le choix d'un matériel végétal performant va motiver les pépiniéristes et les planteurs privés à accroître les activités de reboisement ; ce qui va entraîner une augmentation de la couverture forestière, la protection et la conservation des sols et des eaux, la séquestration de carbone et la valorisation de l'espace rural.

p) : «Facilitant l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu». Le présent projet facilitera le transfert de technologie de conservation et de multiplication végétative des essences forestières à grandes valeur économiques qui seront retenues. En effet, certaines techniques de multiplication des semences sont très bien maîtrisées dans les Pays Consommateurs. Les Centres de Recherche Forestière pourront être sollicités pour le transfert de technologie. Ce projet favorisera aussi le transfert de technologie de production et de gestion du matériel de qualité des pays d'origine de certaines essences exotiques utilisées pour le reboisement au Bénin. **Le présent projet favorisera également la collaboration sud-sud et l'acquisition de matériels de conservation et de production des plants.**

La présente proposition s'inscrit aussi dans le plan d'actions stratégiques 2013- 2018 ; plus précisément dans la priorité stratégique 2 qui veut « Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international » car elle permettra d'augmenter à court terme le taux de reboisement ; à moyen et à long terme d'accroître la quantité du bois béninois livré sur le marché international.

1.2.1.2. Conformité au plan d'action OIBT 2013-2018

Le projet vise à fournir les semences forestières de qualité des essences forestières prioritaires pour les activités de reboisement ; et étudiera aussi la possibilité d'importer et de tester de nouvelles variétés d'autres espèces à grande valeur économique dans les différents écosystèmes.

Ces actions sont en conformité avec les priorités et activités opérationnelles de l'actuel Plan d'action OIBT 2013 - 2018 tels qu'énoncées au point C), au résultat attendu 6 «Assurer une offre adéquate de matériel de reproduction de qualité génétique supérieure devant être mobilisé dans les efforts de réhabilitation forestière et de restauration des forêts». Elles sont aussi en conformité avec les points E) du Résultat attendu 2 de l'actuel Plan d'action OIBT : «Effectuer des recherches sur les propriétés du bois et les conditions de leurs applications finales, en veillant tout particulièrement aux propriétés et à la disponibilité des essences secondaires et essences de plantations et de leurs marchés potentiels.

1.2.1.3. Lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Les femmes, en dépit de leur importance dans la gestion des ressources forestières notamment le bois énergie, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et dans la promotion des activités alternatives génératrices de revenus (AAGR) pour l'amélioration de leurs conditions de vie sont souvent marginalisées en matière de prise de décisions relatives à la gestion des ressources forestières. A cet effet, les groupements de femmes seront privilégiés dans les organisations faitières de productions des plants forestiers et à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet pour assurer la prise en compte de leurs intérêts spécifiques. Le produit 3 de ce projet y est entièrement consacré.

Ce projet est aussi en conformité avec les directives de l'OIBT sur la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales qui propose à l'action recommandée 2 de « formuler et mettre en œuvre une politique nationale de mise en valeur qui favorise l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles, notamment la constitution d'un domaine forestier permanent ».

1.2.1.4. Lignes directives pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux

Le présent projet qui vise à mettre à disposition des plants de bonne qualité en quantité suffisante a peu ou pas d'impacts environnementaux ou sociaux négatifs.

Ce projet respecte le Principe 1: Viabilité environnementale qui englobe les fonctions essentielles qu'assurent les écosystèmes forestiers, dont la conservation des sols et des eaux, le piégeage du carbone et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les valeurs de la biodiversité forestière. En phase avec l'ODD 15 et les OMF 2 et 3, ce projet s'en engage à conserver, à maintenir et, dans la mesure du possible, à restaurer les services écosystémiques forestiers, à conserver et à utiliser en mode durable la biodiversité, et à préserver et à améliorer la santé et la vitalité de la forêt.

Ce projet s'inscrit aussi dans le Principe 2 : Viabilité sociale des Lignes directives pour l'évaluation de l'impact sur les risques environnementaux et sociaux. Cette viabilité sociale a pris en compte les besoins des particuliers des populations, ménages, communautés, travailleurs et autres groupes sociétaux vivant des activités liées aux semences forestières ou au reboisement, ou encore participant à une initiative, qui sont susceptibles d'être touchés (favorablement ou défavorablement) par le projet. Ce projet veillera à maintenir et à valoriser les avantages et opportunités socioéconomiques dérivés des forêts, à soutenir la création d'emploi et des conditions de travail décentes et saines, et à préserver le patrimoine culturel.

Principe 3: Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

L'égalité entre les sexes est une question qui relève des droits humains et une valeur centrale de l'OIBT. Le projet s'engagera à prendre systématiquement en compte la question sexospécifique et à améliorer les résultats du projet en matière d'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses travaux du projet. Au Bénin les activités du projet qui traitent des semences et des pépiniéristes sont spécialement réservées aux femmes le projet veillera les sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays

Cette proposition est en conformité avec la nouvelle politique forestière nationale qui veut faire du secteur forestier une plus-value sociale et une valeur ajoutée à l'économie nationale. La politique forestière actuelle prône la gestion durable et participative des forêts d'une part et d'autre part le développement durable de la filière bois d'œuvre. Cette proposition est aussi en conformité avec la loi N° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin en cours d'actualisation qui prône le reboisement pour restaurer les terrains dénudés ou dégradés et le partenariat public-privé pour la mise en place des grandes plantations forestières. La loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin (Lois N° 98-030 du 1^{er} février 1999) stipule dans les articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives ; et dans l'article 56, les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage, les défrichements abusifs et, les incendies, les brulis, les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées.

Ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans le Plan d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), où le gouvernement s'engage à inverser la tendance de dégradation de la couverture forestière par le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine; l'amélioration de la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux). En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'actions prioritaire de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) qui a défini le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles qui vise entre autres de: i) promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestique des centres urbains; ii) appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs; iii) assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières; iv) renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé ; v) assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires; et vi) développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agro-écologiques.

Ce projet s'inscrit aussi dans, la Stratégie et Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité (SPANB, 2002) qui énonce dans les orientations stratégiques que d'ici à l'an 2025 les collectivités territoriales décentralisées et l'Etat ont une conscience précise des enjeux de la Diversité Biologique et la gèrent durablement pour soutenir le développement socioéconomique du Bénin.

La Stratégie Nationale de Développement Durable au Bénin de 2004 qui énonce aussi dans les principes directeurs pour l'aménagement durable des forêts l'appui aux populations locales et aux organisations paysannes pour la production de plants et le reboisement villageois.

La Stratégie Nationale de mise en œuvre au Bénin de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de 2003 prescrit dans les options prioritaires et mesures d'adaptation pour le secteur de la foresterie, d'initier le reboisement des espèces capables de survivre aux changements climatiques, de ne pas s'en tenir uniquement à une ou deux essences forestières dans les programmes de boisement ou de reboisement et d'en encourager le reboisement rural et les initiatives privées de production agro-sylvicole.

Par ailleurs, le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées (CITES), la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), la Convention-cadre des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CCNULD) et l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT 2006). Ces différents accords et conventions engagent le Bénin à développer les projets et programmes nationaux de gestion durable des ressources forestières.

1.3. Zone visée

1.3.1. Emplacement géographique

La zone d'intervention du présent projet couvre l'ensemble du territoire national notamment les grandes zones de vocation forestière comme l'indique la figure1.

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer (entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude nord et les méridiens 1° et 30°40' de longitude est). Il est limité :

- **au nord par la République du Niger sur 277 km avec 120 km délimités par le fleuve Niger ;**
 - **au nord-ouest par le Burkina Faso (sur 386 km) ;**
 - **à l'ouest par le Togo (sur 651 km),**
 - **à l'est par le Nigeria (sur 809 km) ;**
 - **et au sud par l'océan Atlantique (sur 121 km).**
- Du nord au sud, il s'étend sur 700 Km; la largeur varie de 125 Km (le long de la côte) à 325 Km (à la latitude Tanguiéta-Ségbana).**

Le pays est assez plat. On distingue cinq (05) régions naturelles :

- **Une bande côtière, basse et sablonneuse, limitée par des lagunes (cocoteraies) ;**
- **Une plaine centrale, vallonnée et monotone, qui s'élève progressivement de 200 à 400 m du sud vers le nord aux environs de Nikki puis s'abaisse jusqu'à la vallée du Niger et au bassin de Kandi. Le bassin de Kandi au nord-est se présente comme une plaine drainée par la rivière Sota et ses affluents qui coulent dans des vallons très évasés ;**
- **La chaîne de l'Atacora au nord-ouest, où se situe le point culminant du pays, le mont Aledjo (658m);**
- **La vaste plaine du Gourma à l'extrême nord-ouest, entre l'Atacora et la frontière avec le Burkina Faso et le Togo.**
- **La savane humide occupe la majeure partie du pays. Quelques îlots de forêt primaire subsistent dans le Sud et le Centre. Des cultures, des zones marécageuses et l'immense palmeraie du Bas-Bénin occupent le reste du territoire.**

Le Bénin est caractérisé par une diversité agro-écologique. Le couvert forestier s'étend sur 68,08 %¹ de la superficie nationale. Selon la législation forestière, l'espace forestier national est subdivisé en domaine classé et en domaine protégé de l'Etat.

- *Le domaine classé, d'une superficie totale de 2 773 504 ha, regroupe deux réserves de faune (847 015 ha soit 7%), trois zones cynégétiques (429 841 ha soit 4%), quarante-six (46) forêts classées (1 457 245 ha soit 14%), sept périmètres de reboisement superficie totale (5 263 ha soit 0,04% de la) et des plantations domaniales occupant 0,3% de la superficie totale (34139,54 ha).;*
- *Le domaine protégé de l'Etat (représentant 46 % du territoire national) comprenant les autres forêts pouvant être tournées vers d'autres utilisations, les forêts communales, les forêts privées (forêts naturelles, plantations de teck, palmeraies) et 2 940 forêts sacrées localisées principalement dans les départements de Zou, Collines et Sud Bénin (18 000 ha).*

De façon pratique le projet couvre l'ensemble des zones de plantation au Bénin car les semences forestières qui seront produites seront distribuées partout sur le territoire national aux acteurs et utilisateurs qui en feront la demande. Les répartitions se feront suivant les grandes zones agroécologiques du Bénin.

1.3.2. Contexte socio-économique et culturel

Le projet couvre l'ensemble des zones de grande production forestière.

Le couvert forestier joue un rôle fondamental dans l'équilibre écologique, la régulation des pluies, la protection des sols et le régime hydrique des rivières. La pression sur les ressources forestières s'est accrue au cours des trois dernières décennies, due à une démographie croissante. En effet, la population actuelle du Bénin **estimée 12 millions d'habitants**, s'accroît à un rythme annuel moyen de 3,2 %, avec une très forte croissance urbaine de l'ordre de 5,2 % par an contre 1,4%/an pour la population rurale. Les besoins en bois sont satisfaits à partir des prélèvements opérés sur les ressources forestières. Le stockage de bois sur toute l'étendue du territoire national est estimé en 2007 à 232 220 111 m³ avec une production annuelle de 9 038 289 m³, soit 6 326 802 tonnes. Le besoin en combustible ligneux au Bénin était estimé à 11,5 millions de m³ en 2012. La disponibilité reste stable à environ 11.000 000 m³ par an (Source ; Direction de l'Energie, 2006).

La contribution du secteur forestier au développement socioéconomique du pays est estimée à près de 7% du PIB national (ProCGRN, 2009), rien que pour les filières bois énergie et anacarde. Les ressources forestières génèrent des revenus et des **emplois** pour les populations. La filière bois énergie, première source de combustible domestique, emploie 200 000 personnes dans le pays et embrasse un chiffre d'affaire de près de sept milliards de FCFA par an (DGFRN, 2010). Les ressources forestières génèrent des revenus et des emplois pour les populations tout en leur fournissant des services éco systémiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes terrestres, maritimes et fluviaux, régulation du régime des eaux, etc.). Elles procurent aux populations outre, le bois de feu, le bois de service, le bois d'œuvre, les produits alimentaires et médicinaux, ainsi que du fourrage. Il contribue à l'amélioration et au maintien de la fertilité des sols. A l'échelle d'un bassin versant ou d'une région, il joue un rôle capital dans la protection des sols contre l'érosion, dans la régulation des cycles hydrologiques naturels et dans la lutte contre la pollution atmosphérique notamment dans les centres urbains. La population riveraine exerce une forte pression sur les ressources. Les plantations sont plus ou moins respectées par les populations.

Avec la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts (PAPF) et le reboisement des zones dégradées, une forte demande des semences forestières est attendue.

La mise en œuvre de ce projet contribuera à améliorer les sources de revenus d'une bonne partie des populations limitrophes. La production et la commercialisation des semences forestières de bonne qualité peut améliorer le revenu des acteurs à la base de 10 à 30%. Ainsi, on peut espérer un développement rapide de l'approche de la gestion participative pour une gestion durable des forêts.

Au Bénin, les femmes jouent un rôle très important dans la production des plants : collectes des semences, empotages, pré germination, semis, entretien, arrosage des pots etc. Ce projet veillera au respect des lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW). En effet l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour réaliser la gestion durable des forêts, y compris la gestion durable des forêts tropicales de production de bois, qui constitue un objectif central de l'OIBT. Les femmes participeront au projet de diverses manières et au sein de contextes qui diffèrent aux plans culturel et géographique. Elles participeront aussi au projet en tant que membres de communautés locales, en qualité de migrantes, d'agricultrices, ou encore d'ouvrières, de techniciennes. Dans nombre de communautés rurales, en particulier dans les pays producteurs, les hommes et les femmes jouent en général un rôle différent au sein des régimes forestiers et agroforestiers. Les femmes sont souvent celles qui, à la base, récoltent et utilisent des ressources forestières, telles que bois de feu, les graines ou semences, les produits forestiers non ligneux, les aliments d'origine sauvage et herbes médicinales. Elles détiennent un savoir traditionnel des pratiques de la gestion des forêts, lesquelles sont souvent intrinsèquement de nature durable, et opèrent des contributions spécifiques aux chaînes de valeur des forêts tropicales, qui sont importantes en termes de revenus familiaux et de bien-être.

1.3.3. Contexte écologique

Le Bénin possède deux (02) types de climat :

Au sud, un climat équatorial avec une forte humidité. Alternance de saisons sèches (de novembre à mars et de mi-juillet à mi-septembre) et de saisons des pluies (d'avril à mi-juillet et de mi-septembre à octobre).

Au centre et au nord, un climat tropical. Une saison sèche de novembre à avril et une saison des pluies de juin à septembre.

L'harmattan, vent chaud et sec en provenance du Sahara, souffle sur toute l'étendue du territoire pendant la saison sèche.

Le relief du Bénin est peu accidenté et comprend :

- **une région côtière, basse et sablonneuse limitée par des lagunes;**
- **un plateau d'argile ferrugineux ;**
- **un plateau silico-argileux, parsemé de quelques sous-bois;**
- **au nord-ouest, le massif de l'Atacora (800 mètres);**
- **au nord-est, les plaines du Niger, silico-argileuses très fertile**

Les plantations forestières, dominées par les propriétés privées, sont de petites dimensions. Elles occupent environ 3% de la superficie du territoire national, soit 229 896,45 ha, et sont composées surtout des anacarderaies et des plantations d'essences à croissance rapide dans le centre et le nord, des teckeraies un peu partout, et des palmeraies dans la zone méridionale. On estime à 14 014,89 hectares la superficie de

plantations domaniales sous aménagement dont près de 85% de teck et 5% de gmelina par l'Office Nationale du Bois (ONAB); plus de 90 000 ha de palmeraies dont 29 125 ha de palmeraies industrielles de l'Etat. Ces plantations servent à alimenter des filières importantes dans la vie socio-économique nationale et constituent en milieu rural des formes d'épargne et de sécurisation sociale des ruraux.

Les plantations forestières sont sous l'influence du climat subéquatorial du Sud-Bénin à quatre saisons et celui soudanien à deux saisons au centre et au Nord. La distribution des pluies au Sud de la région (station de Toffo) permet de distinguer quatre saisons : deux saisons pluvieuses alternant avec deux saisons sèches. La grande saison pluvieuse dure de mars à juillet alors que la petite saison pluvieuse couvre les mois de septembre et octobre. La grande saison sèche s'étend entre novembre et février tandis que la petite saison sèche couvre le mois d'août. Cependant, au nord, la distribution des précipitations révèle une transition vers un climat de type soudano-guinéen à deux saisons. La pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 1 100 mm. Dans la zone du projet on y rencontre en termes de formation pédologique : Les terres de barre, les sols ferrugineux et les vertisols. Les possibilités de production de plants et de réalisation de nouvelles plantations ces cinq dernières années (2016-2020) varient respectivement de 10 millions à 16 millions et de 4500 à 6000 hectares.

Ce projet veillera au respect des lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale notamment les principes de :

- **viabilité environnementale englobe les fonctions essentielles qu'assurent les écosystèmes forestiers, dont la conservation des sols et des eaux, le piégeage du carbone et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les valeurs de la biodiversité forestière ;**
- **viabilité sociale fait référence aux populations, ménages, communautés, travailleurs et autres groupes sociétaux vivant dans un lieu donné ou en étant riverains, ou encore participant à une initiative, qui sont susceptibles d'être touchés (favorablement ou défavorablement) par un projet ;**
- **égalité entre les sexes et autonomisation des femmes qui sont questions qui relèvent des droits humains et une valeur centrale de l'OIBT.**

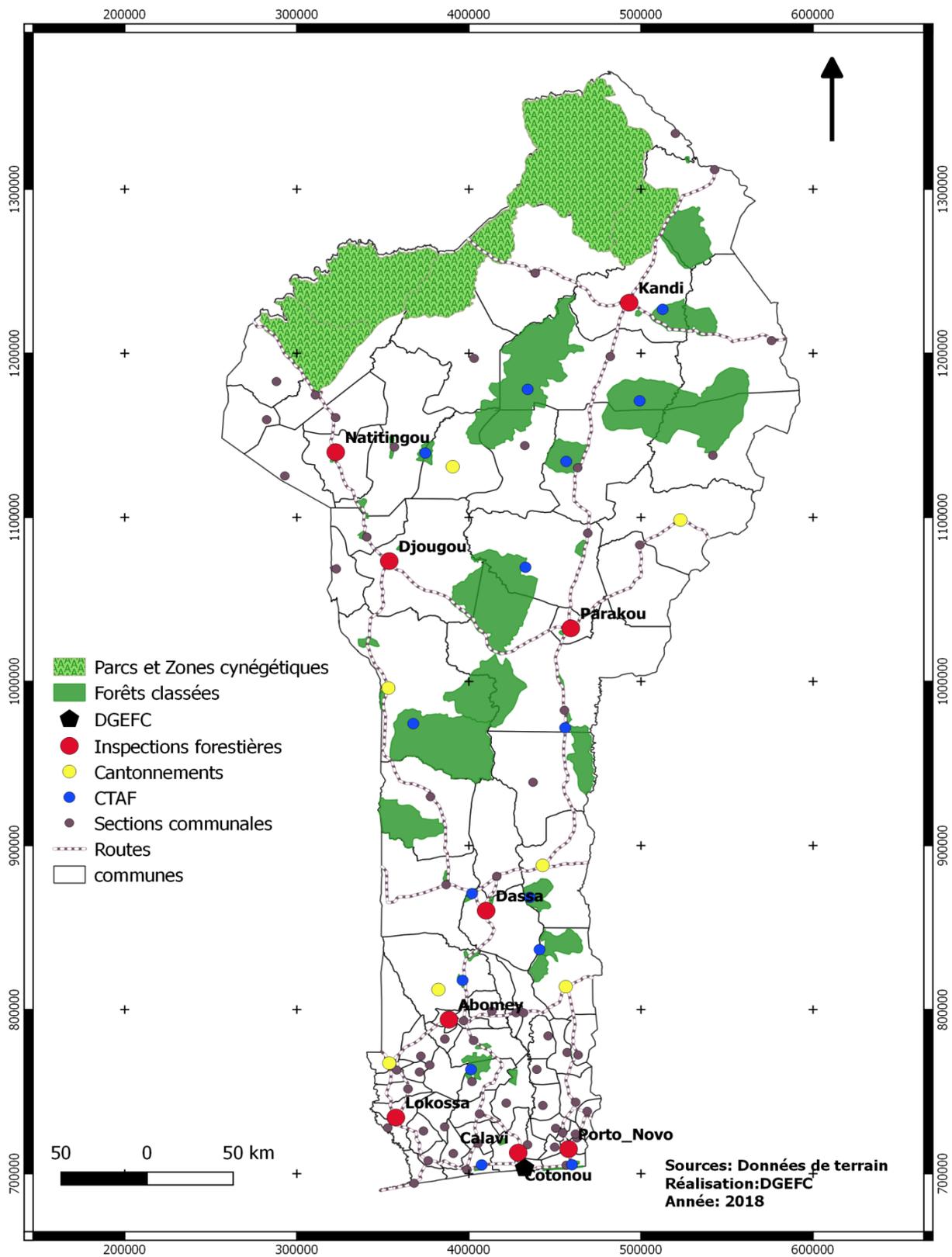


Figure 1. Carte des ressources et infrastructures forestières du Bénin

1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet

A la fin du projet, il est attendu que les besoins en plants de qualité de tous les acteurs sont satisfaits à travers les acquis suivants :

- Vingt (20) parcelles semencières sont identifiées mise en place et fonctionnelles pour toutes les essences forestières prioritaires ;
- La mise en place d'une unité de gestion des semences dotée d'infrastructures (chambre froide, aire de séchage, magasin) et d'équipements appropriés pour la collecte, le traitement et la gestion des semences forestières. Ceci permettra de fournir aux acteurs de façon continue les semences forestières de qualité ;
- Le renforcement des capacités du personnel de l'Administration forestière en personnels qualifiés pour gérer efficacement l'unité de semences mise en place ;
- L'installation de 200 ha de parcelles semencières de teck capables de produire par an 7 tonnes de semence de source connue ;
- Le renforcement des capacités de 100 collecteurs de semences et 100 pépiniéristes au sein des populations riveraines ;
- Le développement des activités génératrices de revenus liées au reboisement telles que la collecte de semences, la production de plants de qualité pour contribuer à améliorer le revenu des populations à la base ;

A long terme, il est attendu une augmentation de la couverture forestière du Bénin d'une part et d'autre part un accroissement de la production de bois d'œuvre de qualité et la réduction de la dégradation des forêts naturelles.

DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Argumentaire

2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques

L'Agence d'Exécution de ce projet est la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) qui est une **structure** d'Etat de la République du Bénin chargée de la gestion du secteur forestier. Elle a pour mission d'assurer le développement et la gestion rationnelle des ressources naturelles (forestières, fauniques et autres) sur toute l'étendue du territoire. Elle est chargée de :

- Elaborer les politiques, stratégies de l'Etat et programmes nationaux en matière de gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles ainsi que de la conservation des zones sensibles et de la restauration des sites dégradés ;
- suivre la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des plans, des programmes nationaux et de la réglementation en vigueur ;
- Elaborer les instruments de gestion forestière;
- promouvoir la recherche en vue d'une gestion durable des ressources naturelles ;
- gérer et suivre les conventions internationales relatives à la protection des écosystèmes forestiers et des ressources forestières et fauniques ;
- animer les points focaux nationaux en matière de gestion des ressources naturelles ;
- initier et participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la protection de la nature et de la gestion des ressources naturelles;
- participer à l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'Environnement et de tous autres domaines de compétence du Ministère,
- constituer et suivre la gestion du domaine forestier de l'Etat ;
- rechercher et mobiliser le financement pour le secteur forestier ;
- appuyer les Directions Départementales de l'Environnement et de la Protection de la Nature dans la mise en œuvre de leurs compétences relatives à la protection et à la gestion durable des forêts et ressources naturelles.

Sur le terrain, les inspections forestières représentent les services déconcentrés et décentralisés de l'Administration forestière. A ce titre elles sont chargées entre autres de :

- de mettre en œuvre le programme forestier au niveau départemental,
- de participer à l'inventaire des ressources forestières et fauniques,
- de procéder au contrôle de l'exploitation forestière et de la chasse et veiller aux respects des équilibres écologiques
- veiller aux respects de la réglementation en matière de forêt et de faune,
- contribuer à l'élaboration des paquets technologique et technologique en matière de gestion des ressources naturelles et à leur diffusion
- organiser et animer les campagnes de reboisement,
- veiller à l'information et à la formation des producteurs, des acteurs privés et public et des collectivités locales sur la réglementation et matière de gestion des forêts et ressources naturelles,
- délivrer les titres d'exploitations et de circulation des produits forestiers,
- contribuer au suivi évaluation et élaborer les rapports d'activité en matière de gestion des ressources forestières.

Dans la mise en œuvre de ce projet, la DGEFC sera appuyé par d'autres structures partenaires telles que :

- **l'Office National du Bois qui une Société de l'Etat ayant pour activités principales :**
 - **Le reboisement des terres forestières dégradées de l'Etat**
 - **Sous-traitance de la production des semences de teck et de Gméline**
 - **La gestion durable des plantations domaniales,**
 - **Production du bois de teck, Gméline, etc. ;**
 - **La vente du bois brute.**
- La plate-forme des usagers du secteur forestier qui regroupe en son sein les exploitants, les transformateurs, les commerçants et les industriels du bois. C'est une association à but non lucratif qui promeut le reboisement et participe activement aux campagnes de reboisement. Elle a pour but de: (i) contribuer à la gestion rationnelle des ressources forestières du pays et participer au

reboisement pour faciliter l'augmentation de la production et la diversification des essences tropicales, (ii) contribuer à la régulation de toutes les formes d'exploitation du bois au Bénin en collaboration avec les structures étatiques compétentes, (iii) contribuer à la structuration du secteur du bois en partenariat avec l'Etat et ses structures décentralisées pour lutter contre les exploitants illégaux à travers le contrôle des cartes professionnelles, (iv) œuvrer au développement et à l'installation des industries du bois au Bénin à travers la coopération avec les acteurs du secteur de la sous-région et du monde, (v) faciliter la formation et le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des acteurs du secteur ;

- Les utilisateurs de semences forestières : C'est l'ensemble des entreprises forestières, les planteurs privés, les pépiniéristes, les associations ou communautés locales et les ONGs qui s'investissent dans les plantations, le reboisement et l'enrichissement des forêts ;
- Les centres de recherche au niveau national tel que le Laboratoire de Biotechnologie de la Faculté des Sciences Techniques seront associés aux travaux de recherche développement.

2.1.2. Analyse des acteurs

En termes de typologie des acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de cette proposition on distingue :

- ✓ **Les acteurs primaires directement concernés par la production des plants de qualité : Il s'agit de la DGEFC de l'ONAB et des acteurs à la base composés des pépiniéristes, des producteurs de semences et de l'Association des femmes productrices de plants et de semences forestières, des planteurs privés et**
- ✓ **Les acteurs secondaires qui peuvent influencer le système de production des plants et des semences forestières : Il s'agit de COGEPAF, de la plate-forme des usagers du secteur forestier. Les structures de cogestion des massifs forestiers dans le cadre de l'approche de gestion participative des forêts et plantations, les communautés locales riveraines des plantations domaniales et des forêts classées.**
- ✓ **Les acteurs tertiaires composés des Centres de recherche, des Universités, des ONGs qui participent au reboisement et à la gestion des ressources forestières.**

Tableau d'analyse des acteurs				
Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Premiers acteurs (acteurs primordiaux) / AP				
AP1 La DGEFC	<u>Structure de l'Etat ayant pour activités principales :</u> <u>1. Assurer la gestion des ressources forestières nationales</u> <u>2. Assurer le reboisement à grande échelle dans les forêts naturelles.</u> <u>3. La gestion durable des plantations forestières de l'Etat.</u> <u>4. Facilitation pour la production de plants pour le reboisement.</u> <u>5. L'appui technique aux pépiniéristes et planteurs</u>	- Difficultés de fourniture en semences de qualité pour le reboisement à grande échelle. - Insuffisance des ressources pour mettre en place une unité semencière pour la production des plants de qualité	- Aptitude à l'appropriation des innovations technologiques. - Personnel motivé. Dispose actuellement de grandes surfaces à reboiser et renouvelle ses plantations.	Bénéficiaire primaire du projet, chargé de mettre en œuvre le projet. Il mettra à la disposition du projet une partie du personnel nécessaire et des moyens matériels nécessaires qu'il faut.
AP2 : Les associations de femmes productrices de plants et de	Ce sont les acteurs à la base très dépendants des plants et de semences forestières. Ils produisent et vendent les	- Difficultés d'approvisionnement en semences de qualité pour production en	- Maitrisent la production de plants. - Disposés à s'approvisionner	Bénéficiaires primaires du projet. Ils bénéficieront de plusieurs activités

Tableau d'analyse des acteurs				
Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
semences forestières, les pépiniéristes, les planteurs, et les propriétaires de plantations	plants et les semences forestières ou utilisent des plants. Plus ou moins organisés en association. Ils possèdent des plantations forestières.	quantité des plants de qualité et des plants améliorés. - Les moyens d'existence menacés à cause de la production de plants de mauvaise qualité. - Faible capacité de mobilisation des semences forestières.	en semences de qualité. - Disposés à produire des plants améliorés.	en renforcement des capacités et des acquis du projet. Le projet mettra à leur disposition des boutures de clones et des parcelles semencières de plants améliorés.
<u>L'Office Nationale du Bois (ONAB)</u>	<u>Société de l'Etat ayant pour principales activités :</u> <u>1. Le reboisement des terres forestières de l'Etat dégradées</u> <u>2. La gestion durable des plantations domaniales,</u> <u>3. Production du bois de teck, gmélina, etc. ;</u> <u>4. La vente du bois brute.</u>	<u>Difficultés matérielles, techniques pour mettre en place un système d'approvisionnement en semences de qualité pour augmenter la productivité des plantations</u>	<u>Aptitude à l'appropriation des innovations technologiques, Personnel motivé. Dispose actuellement de grandes surfaces à reboiser et renouvelles ses plantations</u>	<u>En tant qu'agence collaboratrice, elle participera à la mise en œuvre de certaines activités : facilitera la capitalisation des acquis et l'appui institutionnel du projet.</u>
Acteurs Secondaires / AS				
Les communautés rurales et les populations riveraines des forêts classées	Associations composées d'hommes, de femmes, plus ou moins organisés en associations et utilisés dans les opérations de collecte des semences, de production de plants, de reboisement, d'entretien des plantations etc.	Besoins de semences de <u>qualité pour la production</u> de plants de bonne qualité pour les enrichissements et les reboisements. Elles disposent des plantations communautaires.	Bonne organisation pour la production de plants. - Bonne collaboration avec la DGEFC. Forte capacité d'adaptation au changement.	Acteurs primaires directement impliqués dans les collectes des semences. Cette communauté bénéficiera des formations et sensibilisation dispensées dans le cadre du projet.
Structures de cogestion autour des forêts	Structure qui gère les Organisations Villageoises de Gestion Participative des Forêts. Elle représente les populations riveraines des plantations et des forêts	<u>Impliqué dans la sensibilisation et le contrôle dans la collecte des semences de bonne qualité et la production de plants.</u>	Forte capacité de mobilisation des populations riveraines pour la production des plants et le reboisement.	Peut participer à la mise en œuvre du projet en mobilisant et en sensibilisant les populations riveraines.
Acteurs Tertiaires / AT				
Etablissements d'enseignement et de recherche (Universités, Autorités	Forment les cadres en gestion des ressources naturelles. Sont investis de missions d'enseignement et de recherche.	Manquent de moyens financiers, d'équipement technique. <u>Faible capacité de recherches sur les</u>	Compétences en conduite de recherche. Capacité à tester en milieux réels la	Transferts de compétences et participation aux études spécifiques. Peuvent initier

Tableau d'analyse des acteurs				
Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Scientifiques, CITES)		<u>semences des essences menacées</u>	résistance des clones.	des programmes de recherche.
ONGs actives dans la gestion des ressources forestières	Organisations non gouvernementales <u>qui s'investissent dans le reboisement</u>	<u>Veulent appuyer les populations et les communautés en matière de reboisement en plants de qualité</u>	Diffusion et vulgarisation des plants et semences de bonne qualité.	Peuvent contribuer à la diffusion de l'information, à la sensibilisation et la vulgarisation des plants améliorés.

2.1.3. Analyse du problème

Dans le cadre de l'exécution de son programme de reboisement Intensif du territoire national par des mesures incitatives, la DGEFC utilise chaque année plus de dix millions de plants pour le reboisement. Cette production **en masse de plants** est faite en utilisant des graines **tout venant de qualité douteuse**.

En effet la production des semences forestières est souvent confrontée aux problèmes de qualité et de quantité. Avec la combinaison de plusieurs facteurs tels que :

- **l'irrégularité de la fructification des arbres observée ces derniers temps due aux effets néfastes des changements climatiques ;**
- **les difficultés de conservation des semences,**
- **l'insuffisance des sources fiables de semences et**
- **la destruction** des parcelles semencières causées par le passage des feux de végétation ;

les pépiniéristes et associations productrices de plants éprouvent de sérieuses difficultés à mobiliser les semences de qualité en quantité suffisante. Au fait, avec l'implication des populations locales et des organisations de la société civile dans la gestion participative des ressources forestières, certaines activités non régaliennes telles que la production des plants leur a été confiée. Mais elles ne disposent pas des moyens et de l'expertise nécessaires pour produire des plants améliorés.

L'utilisation des semences de mauvaises **qualités** a pour conséquence la production des plants de moindre qualité caractérisés par des individus bas branchus, mal conformés avec une floraison précoce et ayant un tronc peu dégagé avec une forte sensibilité aux chablis et aux pourridiés. Le bois produit dans ces conditions est de mauvaise qualité. Ces problèmes qui se manifestent des années plus tard après la mise en terre des plants constituent un facteur démotivant pour les planteurs. La non disponibilité de variétés forestières **élites** pour la production de plants de qualité a un impact négatif aussi bien sur la création de nouvelles plantations forestières que sur la reconstitution du couvert forestier Béninois.

Or, un des facteurs prépondérants dans l'accroissement de la productivité des plantations demeure la qualité du matériel végétal utilisé. De l'analyse de cette situation le facteur limitant le reboisement au Bénin est qu'il n'existe pas un système de production de plants des variétés forestières améliorées pour répondre aux besoins en termes de demande de plants.

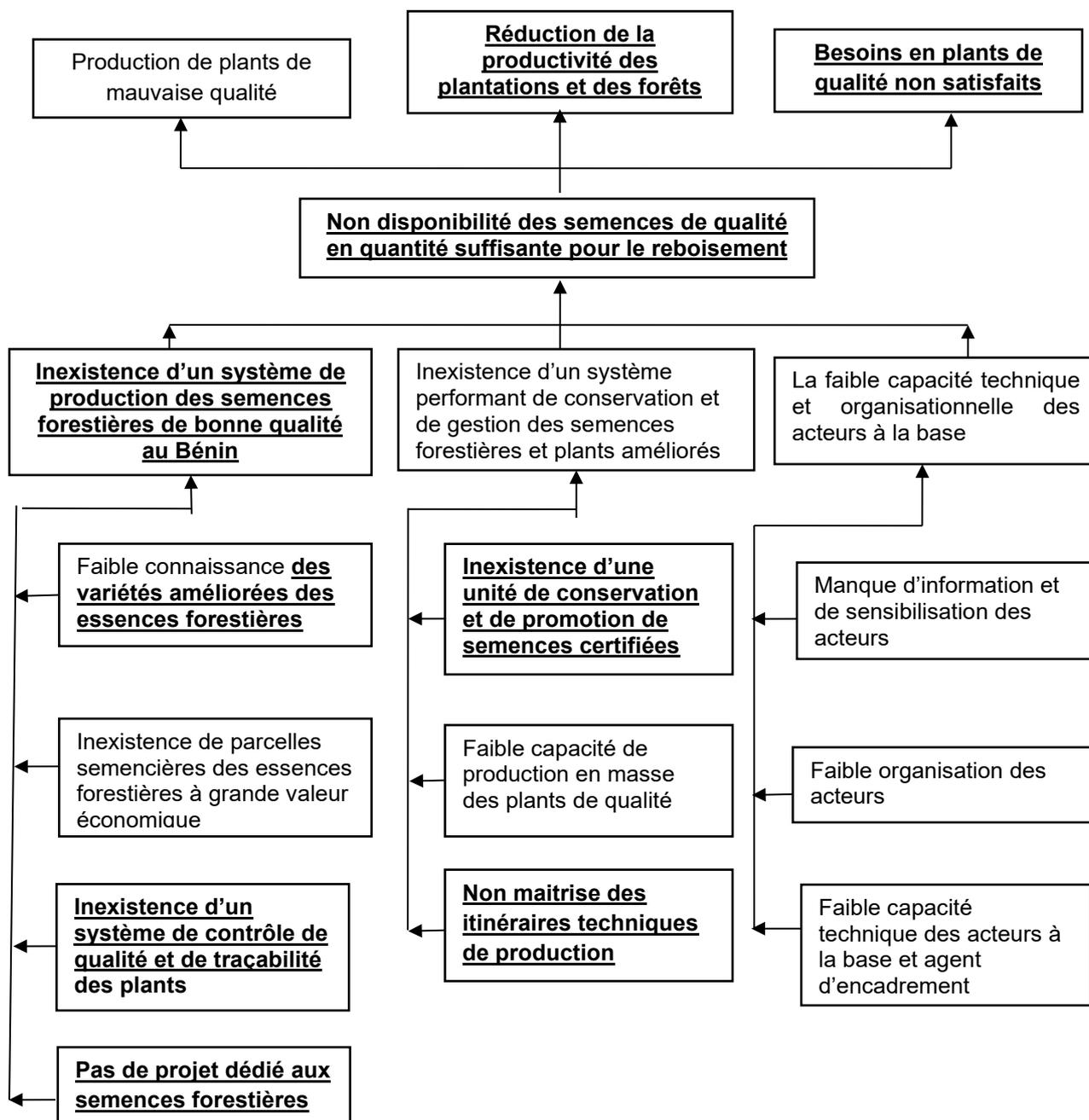
Le principal problème auquel les acteurs du reboisement sont confrontés est la non disponibilité des semences de qualité en quantité suffisante pour le reboisement. De l'analyse approfondie du problème identifié, il en ressort trois causes essentielles à savoir:

- **La méconnaissance des variétés forestières améliorées et des arbres élites pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de semences forestières de qualité ;**
- **L'inexistence d'infrastructures et d'équipement appropriés pour la production et la conservation en masse des semences de bonne qualité et la production de variétés améliorées de plants ;**

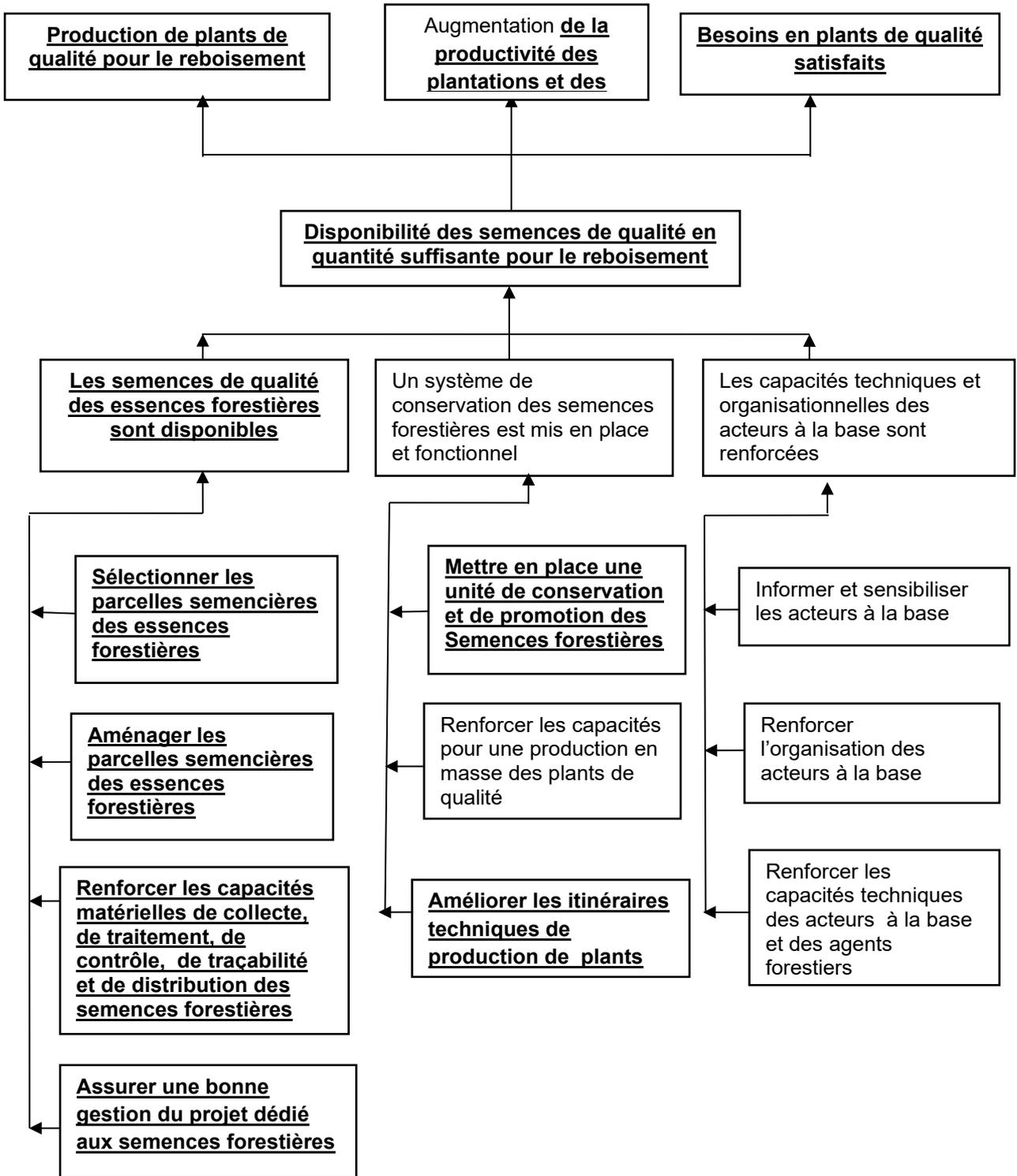
- La faible capacité technique et organisationnelle des acteurs à la base (**collecteurs de semences** pépiniéristes, planteurs privés et structures de cogestion etc.).

La résolution des causes identifiées permettra de résoudre le problème de non disponibilité des semences de qualité.

Arbre des problèmes



Arbre des solutions



2.1.4. Grille du cadre logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
<p><u>Objectif de développement :</u> Contribuer à l'augmentation de la couverture forestière nationale par le reboisement en plants de qualité</p>	<p><u>Indicateurs d'impacts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>A la fin du projet les besoins en semences de qualité sont satisfaits à 75%;</u> - A la fin du projet au moins 50 % des superficies reboisées en essences forestières sont en plants de qualité ; - <u>A la fin du projet, les besoins en plants de qualité sont satisfaits à 80%</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels de la DGEFC, • Rapport du projet, • Statistiques forestières sur le reboisement (Annuaire des statistiques forestières, • Rapport du FRA (Forest Resources Assessment). 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique forestière nationale continue de privilégier la gestion durable des forêts. • Les acteurs adhèrent et participent au projet. • <u>Les conditions climatiques sont favorables</u> • La vision nationale sur le reboisement est suivie.
<p><u>Objectif spécifique :</u> Assurer la production et l'approvisionnement en semences forestières de qualité</p>	<p><u>Indicateurs d'impacts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>A la fin du projet, les semences de qualité d'au moins 15 essences forestières sont produits et utilisées ;</u> - <u>A la fin de la première année du projet, une unité de conservation et de distribution des semences est mise en place et fonctionnelle;</u> - <u>A la fin de la deuxième année du projet, les capacités des acteurs à la base sont renforcées.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • L'unité de conservation des semences est installée ; • <u>La quantité de plants de qualité produits ;</u> • Rapports d'activité du projet ; • Visite de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des essences forestières demeure une préoccupation. • Les feux de végétation dans les parcelles semencières maîtrisés.
<p><u>Produits 1:</u> Les semences améliorées des essences forestières sont disponibles</p>	<p><u>Indicateurs des produits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire des parcelles semencières est réalisé tout le territoire national suivant les zones; - <u>A la fin de la première année du projet, au moins une parcelle semencière de 20 ha est aménagée et opérationnelle pour chaque essence forestière retenue;</u> - <u>les semences de qualité de 15 essences forestières les plus utilisées en reboisement sont disponibles à la fin de la 1^{ère} année du projet;</u> - 10 techniciens formés pour la conservation et la production des essences améliorées à la fin de la 1^{ère} année. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport technique sur l'inventaire et la caractérisation des parcelles ; • Autorisation d'importation et bordereau de livraison des nouvelles provenances ; • Visite de terrain ; • Rapport d'activité du projet ; • Nombre de plants dans les pépinières ; • Catalogue de matériel végétal sélectionné établi. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les conditions climatiques sont favorables</u> L'accessibilité de <u>la semence améliorée</u> • Risques d'incendie, de maladies et ravageurs
<p><u>Produits 2:</u></p>	<p><u>Indicateurs des produits</u></p>		

<p>Un système performant de production des plants de qualité est mis en place et fonctionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une unité semencière est mise en place et fonctionnelle à la fin de la première année du projet ; - 300 ha de parcelles semencières à la fin de la 2^{ème} année du projet ; - Au moins 5 millions de plants de qualité/an sont produits à la fin de la deuxième année du projet ; - Un outil de contrôle de qualité et de traçabilité des plants est mis en place fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception des travaux de construction et équipement de l'unité semencière ; • Rapport d'activités du projet ; • Visite de terrain des infrastructures de l'unité de clonage ; • Quantité de plants améliorés produits ; • Au moins un document de traçabilité des plants améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des semences et maintien en vie des plants • Rentabilité économique de l'unité • Aléas climatiques
<p>Produits 3: <u>Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées</u></p>	<p><u>Indicateurs des produits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A la fin du projet 90% des acteurs à la base sont informés sur les semences forestières et leur importance pour le reboisement ; - Au moins 5 organisations de producteurs de plants améliorés sont créées, organisées et formées à la fin de l'année 2 ; - 150 pépiniéristes (producteurs et productrices) de plants sont formés sur la production en masse des plants améliorés à la fin du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités du projet ; • Rapport de formation ; • Visite de terrain ; • Fiche de suivi des <u>pépinières</u> parcelles ; • Itinéraires sylvicoles des plantations 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les acteurs adhèrent et participent au projet. • Les acteurs adoptent les techniques sylvicoles appropriées. • Les acteurs à la base participent aux séances de formation.

2.2. Objectifs

2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts

Contribuer à l'augmentation de la couverture forestière nationale par le reboisement **en plants de qualité**

Indicateurs

- **A la fin du projet, les semences de qualité d'au moins 15 essences forestières sont produits et utilisées ;**
- **A la fin de la première année du projet, une unité de conservation et de distribution des semences est mise en place et fonctionnelle;**
- **A la fin de la deuxième année du projet, les capacités des acteurs à la base sont renforcées**

2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis

Assurer la production de plants de qualité des essences forestières en quantité suffisante

Indicateurs

- **A la fin du projet, 300 ha de parcelle semencière sont aménagés et opérationnels ;**
- **A la fin du projet, une unité de production et de gestion des semences forestières est mise en place et opérationnelle**
- **A la fin de la deuxième année du projet, les capacités des acteurs à la base sont renforcées.**

TROISIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET

3.1. Produits et activités

Les produits et activités suivantes seront réalisés :

Produit 1: Les plants de qualité des essences forestières sont disponibles

Activité 1.1 : Identifier les essences forestières prioritaires ;

Activité 1.2 : Assurer la production des semences des essences forestières retenues ;

Activité 1.3 : Aménager les parcelles semencières des essences forestières ;

Activité 1.4 : Assurer une bonne gestion du projet ; ;

Produit 2 : Un système performant de production des plants de qualité et de gestion des semences forestières est mis en place et fonctionnel

Activité 2.1. Mettre en place une unité de semence

Activité 2.2. Renforcer les capacités pour une production en masse des plants de qualité

Activité 2.3. Améliorer les itinéraires techniques de production

Produit 3: Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base et des agents d'encadrement sont renforcées

Activité 3.1. Informer et sensibiliser les acteurs à la base

Activité 3.2. Renforcer l'organisation des acteurs à la base

Activité 3.3. Renforcer les capacités techniques des acteurs à la base et agents d'encadrement

3.2. Démarches et méthodes stratégiques

Le présent projet sera exécuté par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, **de spécialistes en gestion de semences forestières, de spécialistes en amélioration des plantes**. Les interventions et études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de ce projet se fera en trois phases selon les produits.

Pour assurer la pérennisation des acquis, le personnel de la DGEFC sera utilisé pour la coordination et le suivi des travaux ; le personnel spécifique sera recruté pour la mise en œuvre des activités spéciales. En ce qui concerne les activités non continues, la sous-traitance sera privilégiée. La DGEFC a déjà capitalisé un certain nombre d'expériences dans la gestion des parcelles semencières. Le personnel qui y est consacré sera mis à la disposition du projet pour l'exécution des travaux d'identification et de sélection des parcelles.

Les communautés locales riveraines des forêts classées sont déjà organisées en association dénommée structures de cogestion des forêts. Ces associations réaliseront les travaux de terrains (entretiens de parcelles, préparation du sol, collecte et traitement des semences, travaux de pépinières). **Les trois sites d'intervention pour faciliter la conservation et la distribution des semences de qualité sont distants d'au moins 250 km. Un véhicule sera acheté pour assurer la liaison entre ces sites. Au niveau de chaque site une moto sera acquise pour faciliter la liaison.**

3.2.1. Stratégies de mise en œuvre du produit 1

La stratégie de réalisation du produit 1 se fera à travers la réalisation des activités suivantes :

Activité 1.1. Identifier les essences forestières prioritaires

Au moins 15 essences forestières adaptées aux différentes zones agro écologiques du Benin seront identifiées telles que *Azollia africana*, *Khaya Senegalensis*, *Khaya grandifolia* *Millicia excelsa*, *samba*, *Terminalia superba*, *Pterocarpus erinaceus*, *Gmélina arborea*, *Tectona grandis* etc. Cette activité sera réalisée par un consultant sur la base des informations fournies dans les rapports annuels sur la production

de plants et une enquête au niveau des pépiniéristes. Cette activité permettra d'identifier les essences forestières prioritaires pour lesquelles les semences améliorées seront produites.

Activité 1.2 Assurer la production des semences des essences forestières retenues

Cette activité consiste à sélectionner dans les séries de conservation des forêts classées, des zones riches en espèces locales pouvant servir de semenciers.

Des arbres semenciers ou vergers semenciers peuvent être aussi ciblés dans les terroirs riverains. Ces parcelles seront inventoriées cartographiées, délimitées et matérialisées et les fiches techniques réalisées: 100 ha de peuplements semenciers des essences locales seront ainsi sélectionnées dans les séries de conservations des forêts classées. Une étude phréologique sera conduite pour chacune des espèces choisies en vue de déterminer les caractéristiques physiologiques saisonnières. Cette étude consistera à faire des observations sur les peuplements de façon périodique pour en déterminer la période optimale de production de graines. Cette étude est fondamentale pour la collecte des semences. Les résultats de cette étude seront aussi exploités dans les renforcements des capacités des populations à la base. Les espèces locales ciblées pour la production des semences d'espèces locales sont : *Azollia, africana, Khaya senegalensis, Khaya grandifolia, Millicia excelsa, samba, Terminalia superba, Pterocapus, Isoberlina etc.*

Activité 1.3 : Aménager les parcelles semencières des essences forestières,

Cette activité se fera à travers la sollicitation des services d'un consultant spécialisé dans l'amélioration de la sélection variétale des essences forestières. Une prospection générale se fera dans les plantations forestières pour faire l'inventaire et la sélection des individus aux performances exceptionnelles. Un travail de cartographie portera sur le zonage des peuplements et des arbres sélectionnés. Les coordonnées géographiques des individus élites présélectionnés seront enregistrées et marquées sur le terrain. Les parcelles semencières ainsi identifiées seront aménagées pour la collecte de leurs semences.

3.2.2. Stratégies de mise en œuvre du produit 2 : Un système performant de production des plants de qualité et de gestion des semences améliorées est mis en place et fonctionnel

La mise en place d'une unité semencière comporte trois étapes principales : Mise en place d'une unité de conservation des semences, Production en masse de plants et de semences de qualité, **et la distribution des semences de qualité. Un prestataire sera recruté pour construire et équiper une unité semencière dotée de chambre froide, de laboratoire, de magasin et des facilités connexes. Cette unité permettra de faire les tests techniques sur les semences, de les conserver d'assurer la gestion, la traçabilité la distribution des semences produites au niveau des pépiniéristes et les associations productrices de plantes. Des séances de formation et de renforcement des capacités au profit des pépiniéristes et producteurs de plants seront assurés par l'équipe du projet pour garantir les production des plants de qualité.**

3.2.3. Stratégies de mise en œuvre du produit 3 : Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base et agents sont renforcées

Les acteurs à la base de la filière des semences forestières agissent en rangs dispersés sans un creuset de concertation ; il s'agira donc de les réunir et de les organiser en groupes d'intérêts plus forts. La production des plants améliorés de qualité nécessite des aptitudes techniques et de savoir-faire que les producteurs **de plants et pépiniéristes** n'ont pas actuellement.

Des ateliers participatifs seront organisés au niveau de chaque massif forestier doté de parcelles semencières pour sensibiliser et former les acteurs **concernés par la production des semences de qualité et des plants améliorés. Les personnes impliquées dans les activités semencières forestières seront formées sur les différents aspects des technologies semencières (récolte, traitement, conditionnement, contrôle de la qualité et gestions des données.**

Ce projet facilitera le renforcement de capacités des acteurs à travers les ateliers de formations. A cet effet, des formations seront organisées au profit de ces acteurs.

Elles permettront aux planteurs privés d'être formés sur les techniques de bouturage et de production en masse des plants améliorés. Le projet pourrait ainsi créer de l'emploi à des jeunes diplômés qui seront recrutés par les planteurs privés au cas où ceux-ci ne pourront pas suivre les formations.

3.1. Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	Année1				Année2				Année3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produit 1 : Les plants de qualité des essences forestières sont disponibles													
Activité 1.1 : Identifier les essences forestières prioritaires	Coordonnateur du projet												
Activité 1.2 : Assurer la production des semences des essences forestières retenues	Coordonnateur du projet												
Activité 1.3 : Aménager les parcelles semencières des essences forestières	Coordonnateur du projet												
Activité 1.4 : Assurer une bonne gestion du projet	Coordonnateur du projet												
Produit 2 : Un système de production des plants améliorés est mis en place et fonctionnel													
Activité 2.1 : Mettre en place une unité de clonage	Prestataire/Coordonnateur et AE												
Activité 2.2 : Renforcer les capacités pour une production en masse des plants de qualité	Coordonnateur du projet /DGEFC												
Activité 2.3 : Améliorer les itinéraires techniques de production	Coordonnateur /Consultant, AE												
Produit 3: Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées													
Activité 3.1 : Informer et sensibiliser les acteurs à la base	Coordonnateur												
Activité 3.2 : Renforcer l'organisation des acteurs à la base	Consultant/Coordonnateur												
Activité 3.3 : Renforcer les capacités techniques des acteurs à la base	Coordonnateur												

3.2. Le budget

Le budget du projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et la répartition par source de financement.

3.4.1. Grille budgétaire principale

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Cout unitaire \$ EU	Cout total \$ EU	OIBT			AE
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
Produit 1 :	Les plants de qualité des essences forestières sont disponibles											
Activité 1.1 :	<u>Identifier les essences forestières prioritaires</u>											
	Recherche des graines améliorées de teck	51.6	1			Forfait	8000	8000	8000			
	Achat de matériel de terrain (GPS 04, Echelles 02, Clisimètres 04, Pesons, penta décimètre, machettes, échelles pour grimper etc.)	41.6	1			Forfait	8 000	8 000	8 000	-	-	-
Activité 1.2	<u>Assurer la production des semences des essences forestières retenues</u>											
	Mise en place de parcelles de test (15 ha)	21.2	1			forfait	10 000	10 000	10 000	-	-	-
	Achat d'une moto	41.7	1			unité	2 500	2 500	2 500	-	-	-
Activité 1.3 :	<u>Aménager les parcelles semencières des essences forestières</u>											
	Main d'œuvre pour les travaux de terrain sarclage et dessouchage	21.4	100			ha	300	30 000				30 000
	Entretien et évaluation de 300 ha de parcelles semencières	21.5	100	100	100	ha	166	15 000	5 000	5 000	5 000	
Activité 1.4 :	<u>Assurer une bonne gestion du projet</u>											

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Cout unitaire \$ EU	Cout total \$ EU	OIBT			AE
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	<u>1 Coordonnateur du projet</u>	<u>11.1</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>1000</u>	<u>36 000</u>				36 000
	<u>1 Assistant en suivi évaluation de projet</u>	<u>11.2</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>600</u>	<u>21 600</u>	<u>7 200</u>	<u>7 200</u>	<u>7 200</u>	-
	<u>1 Technicien en foresterie</u>	<u>11.3</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>500</u>	<u>18000</u>	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	-
	<u>1 Technicien de laboratoire en Biotechnologue végétale (multiplication végétative)</u>	<u>11.4</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>500</u>	<u>18000</u>	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	
	<u>1 Assistants de laboratoire</u>	<u>11.5</u>		<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>400</u>	<u>14400</u>	<u>4 800</u>	<u>4 800</u>	<u>4 800</u>	
	<u>1 Secrétaire comptable</u>	<u>11.6</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>500</u>	<u>18000</u>	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	-
	<u>1 Conducteur de véhicule coursier</u>	<u>11.7</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>Hm</u>	<u>300</u>	<u>10 800</u>	:	:	:	10 800
	<u>01 Véhicule de terrain</u>	<u>41.1</u>	<u>1</u>			<u>Unité</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>			-
	<u>Carburant et lubrifiant</u>	<u>51.1</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>m</u>	<u>300</u>	<u>10 800</u>	<u>2 400</u>	<u>2 400</u>	<u>2 400</u>	3600-
	<u>Pièce détachées</u>	<u>51.2</u>				<u>Forfait</u>	<u>2500</u>	<u>2500</u>				2500
	<u>Assurance du véhicule</u>	<u>51.3</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>Unité</u>	<u>150</u>	<u>450</u>				450
	<u>4 Ordinateurs portatifs</u>	<u>41.2</u>	<u>4</u>			<u>Unité</u>	<u>800</u>	<u>3200</u>	<u>3200</u>			-
	<u>02 Imprimantes</u>	<u>41.3</u>	<u>2</u>			<u>Unité</u>	<u>800</u>	<u>1 600</u>	<u>1 600</u>			-
	<u>Photocopieuse</u>	<u>41.4</u>	<u>1</u>			<u>Unité</u>	<u>1 500</u>	<u>1 500</u>	<u>1 500</u>			-
	<u>Onduleurs</u>	<u>41.5</u>	<u>3</u>			<u>Unité</u>	<u>100</u>	<u>300</u>	<u>300</u>			-
	<u>Fournitures de bureau</u>	<u>51.4</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>m</u>	<u>100</u>	<u>3 600</u>	<u>1200</u>	<u>1200</u>	<u>1200</u>	-
	<u>Réseaux et services</u>	<u>51.5</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>m</u>	<u>150</u>	<u>5 400</u>	:	:	:	5 400
	<u>Location de bureaux</u>	<u>61.1</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>m</u>	<u>300</u>	<u>10 800</u>	:	:	:	10 800
	<u>Organiser un atelier de lancement (1journée 50 participants)</u>											

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Cout unitaire \$ EU	Cout total \$ EU	OIBT			AE
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	<u>Location de salle de réunion atelier de lancement</u>	<u>61.2</u>	<u>1</u>			<u>unité</u>	<u>500</u>	<u>500</u>				<u>500-</u>
	<u>Transport et organisation atelier de lancement</u>	<u>31.1</u>	<u>40</u>			<u>Participants</u>	<u>100</u>	<u>4 000</u>	<u>4 000</u>			-
	<u>6 Réunions du comité directeur du projet</u>	<u>61.3</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>Forfait</u>	<u>600</u>	<u>3 600</u>	<u>1200</u>	<u>1200</u>	<u>1200</u>	
	<u>Réaliser l'audit du projet (04)</u>	<u>62.1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>Hm</u>	<u>2000</u>	<u>8 000</u>	<u>2000</u>	<u>2000</u>	<u>4000</u>	-
Produit 2:	Un système performant de production des plants améliorés est mis en place et fonctionnel											
Activité 2.1	Mise en place et rendre fonctionnelle une unité de reproduction par clonage des essences forestières											
	Construction de l'unité semencière	41.8	1			Forfait	30 000	30 000	30000	-	-	
	Equipement de laboratoire (Système irrigation, brumisateur etc.)	42.1	1			Forfait	10 000	10 000	10 000	-	-	-
	Consommable de laboratoire	51.7	1	1	1	Forfait	4 000	12 000	4 000	4 000	4 000	-
	Consultant formateur en technique de conservation semences	21.9	2	2		Hm	3 750	15 000	7 500	7 500	-	
Activité 2.2 :	Assurer la production en masse des plants améliorés											
	Voyage d'échange sur les techniques de conservation semences pour 03 personnes	31.3	3			Forfait	2000	6000	6000			
	Mise en place des infrastructures pour la production en masse des plants de qualité	42.2		1		Forfait	20000	20000		20000		

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Cout unitaire \$ EU	Cout total \$ EU	OIBT			AE
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	Consommable pour la production en masse des plants	51.8	1	1	1	Forfait	2000	6000	2000	2000	2000	
Activité 2.3 :	Mettre en place un système contrôle de qualité et de traçabilité des plants											
	Recruter un consultant pour élaborer un manuel de procédure pour la production des plants améliorés assorti des outils de contrôle de qualité et traçabilité	22.1		2		Hm	3000	6000		6000		
	Atelier de validation du manuel de procédure	31.4	40			Participants	100	4 000	4 000			
	Location de salle de réunion	62.2	1			unité	500	500	500			-
Produit 3:	Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées											
Activité 3.1 :	Informer et sensibiliser les acteurs à la base											
	Frais de 6 Missions de 5 jours x 4 participants pour sensibilisation des acteurs à la base dans les communes d'intervention du projet	31.5	2	2	2	unité	1400	8400	2800	2800	2800	-
	Frais de déplacement des missions	31.6	2	2	2	Forfait	100	600	200	200	200	-
Activité 3.2 :	Renforcer l'organisation des acteurs à la base											
	04 missions de création des associations des producteurs agréés de plants améliorés	31.7	1	2	1	Forfait	1000	4 000	1000	2 000	1000	
Activité 3.3	Renforcer les capacités techniques des acteurs à la base											

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Cout unitaire \$ EU	Cout total \$ EU	OIBT			AE
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	Atelier de Formation des producteurs de plants améliorés	31.8	40	30	30	Hj	Forfait	8400	2800	2800	2800	-
	Appui en matérielles et outils sommaires aux groupements (sachets, bottes, arrosoirs, houes, brouettes, sceaux, combrières, etc.)	42.3	1			Forfait	10 000	10 000	10 000	-	-	-

3.4.2. Budget global consolidé (\$ E. U.)

Catégorie	Description	Cout total \$ EU	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel du projet				
11.1	1 Coordonnateur du projet	36 000	12 000	12 000	12 000
11.2	1 Assistant en suivi évaluation de projet	21 600	7 200	7 200	7 200
11.3	1 Technicien en foresterie	18 000	6 000	6 000	6 000
11.4	Technicien de laboratoire en Biotechnologie végétale (multiplication végétative)	18 000	6 000	6 000	6 000
11.5	1 Assistant de laboratoire	14 400	4 800	4 800	4 800
11.6	1 Secrétaire comptable	18 000	6 000	6 000	6 000
11.7	1 Conducteur de véhicule coursier	10800	3600	3600	3600
19	Sous total composante	136 800	45 600	45 600	45 600
20	Sous-traitance				
21.1	Inventaire, identification et sélection des espèces forestières	15 000	15 000		
21.2	Mise en place de parcelles de provenance (15 ha)	10 000	10 000		
21.4	Main d'œuvre pour les travaux de terrain sarclage et dessouchage	30000	30000		
21.5	Entretien et évaluation de 30ha de parcelles semencières	15 000	5 000	5 000	5 000
21.9	Consultant formateur en technique de clonage	15 000	7500	7 500	
29	Sous total composante	70 000	52 500	12 500	5 000
30	Déplacement et mission				
31.1	Transport et organisation atelier de lancement	4 000	4 000		
31.2	Mission de Suivi évaluation et collecte des données	5 000	5 000		
31.3	Voyage d'échange sur la conservation des semences forestières pour 03 personnes	15000	15000		
31.4	Atelier de validation du manuel de procédure	4 000	4 000		
31.5	6 Missions de 5 jours x 4 participants pour sensibilisation des acteurs à la base dans les communes d'intervention du projet	8400	2800	2800	2800
31.6	Frais de déplacement des missions	600	200	200	200
31.7	04 missions de créations des associations des producteurs agréés de plants améliorés	4 000	1000	2 000	1000
31.8	Atelier de Formation des producteurs de plants améliorés	8400	2800	2800	2800
39	Sous total composante	49 400	34 800	7 800	6 800
40	Immobilisation				
41.1	1 Véhicule de terrain	40 000	40 000		
41.2	4 Ordinateurs portatifs	3200	3200		
41.3	02 Imprimantes	1 600	1 600		
41.4	01 Photocopieuse	1 500	1 500		

Catégorie	Description	Cout total \$ EU	Année 1	Année 2	Année 3
41.5	Onduleurs	300	300		
41.6	Achat de matériel de terrain (GPS 04, Echelles 02, Clisimètres 04, Pesons, penta décamètre, machettes, échelles pour grimper etc.)	8 000	8 000		
41.7	Achat d'une moto	2 500	2 500		
41.8	Construction de l'unité semencière	30 000	30 000		
42.1	Equipement de laboratoire (Système irrigation, brumisateur etc.)	10 000	10 000		
42.2	Mise en place des infrastructures pour la production en masse des plants améliorés	20000		20000	
42.3	Appui en matériels et outils sommaires aux groupements (sachets botte arrosoirs, houes, brouettes sceaux, combrières	10 000	10 000		
49	Sous total composante	127 100	107 100	20 000	0
50	Biens consommables				
51.1	Carburant et lubrifiant	10 800	3 600	3 600	3 600
51.2	Pièce détachées	2500	500	1000	1000
51.3	Assurance du véhicule	450	150	150	150
51.4	Fournitures de bureau	3 600	1200	1200	1200
51.5	Réseaux et services	5400	1800	1800	1800
51.6	Importation matériels conservation des semences forestières	8000	8000		
51.7	Consommable de laboratoire	12 000	4 000	4 000	4 000
59	Sous total composante	42 750	19 250	11 750	11 750
60	Divers				
61.1	Location de bureaux	10800	3600	3600	3600
61.2	Location de salle de réunion pour atelier de lancement	500	500		
61.3	6 Réunions du comité directeur du projet	3 600	1200	1200	1200
62.1	Réaliser l'audit du projet (04)	8 000	2000	2000	4000
62.2	Location de salle de réunion atelier de validation				
69	Sous total composante	22900	7300	6800	8800
80	Suivi et administration du projet				
81	Suivi et évaluation OIBT	30 000	10 000	10 000	10 000
82	ITTO ex-post évaluation	15 000			
83	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	45 372	26 712	10 020	8 640
89	Sous total composante	71 004	35 296	19 444	16 264
100	TOTAL GENERAL	554 322	318 262	124 470	111 590

3.4.3. Budget de la contribution OIBT

Catégorie	Description	Cout total \$ EU	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel du projet				
11.2	1 Assistant en suivi évaluation de projet	21 600	7 200	7 200	7 200
11.3	1 Technicien en foresterie	18 000	6 000	6 000	6 000
11.4	Technicien de laboratoire en Biotechnologie végétale (multiplication végétative)	18 000	6 000	6 000	6 000
11.5	1 Assistant de laboratoire	14 400	4 800	4 800	4 800
11.6	1 Secrétaire comptable	18 000	6 000	6 000	6 000
19	Sous total composante	90 000	30 000	30 000	30 000
20	Sous-traitance				
21.1	Inventaire, identification et sélection des essences	15 000	15 000		
21.2	Mise en place de parcelles de provenance (15 ha)	10 000	10 000		
21.5	Entretien et évaluation de 300ha de parcelles semencières	15 000	5 000	5 000	5 000
21.9	Consultant formateur en technique de semences de qualité	15 000	7 500	7 500	
29	Sous total composante	55 000	37 500	12 500	5 000
30	Déplacement et mission				
31.1	Transport et organisation atelier de lancement	4 000	4 000		
31.2	Mission de Suivi évaluation, collecte des données	5 000	5 000		
31.3	Voyage d'échange sur conservation semence et amélioration variétale et la production plants de qualité pour 03 personnes	15000	15000		
31.4	Atelier de validation du manuel de procédure	4 000	4 000		
31.5	6 Missions de 5 jours x 4 participants pour sensibilisation des acteurs à la base dans les communes d'intervention du projet	8400	2800	2800	2800
31.6	Frais de déplacement des missions	600	200	200	200

Catégorie	Description	Cout total \$ EU	Année 1	Année 2	Année 3
31.7	04 missions de créations des associations des producteurs agréés de plants améliorés	4 000	1000	2 000	1000
31.8	Atelier de Formation des producteurs de plants améliorés	8400	2800	2800	2800
39	Sous total composante	49 400	34 800	7 800	6 800
40	Immobilisation				
41.1	1 Véhicule de terrain	40 000	40 000		
41.2	4 Ordinateurs portatifs	3200	3200		
41.3	02 Imprimantes	1 600	1 600		
41.4	01 Photocopieuse	1 500	1 500		
41.5	Onduleurs	300	300		
41.6	Achat de matériel de terrain (GPS 04, Echelles 02, Clisimètres 04, Pesons, penta décimètre, machettes, échelles pour grimper etc.)	8 000	8 000		
41.7	Achat d'une moto	2 500	2 500		
41.8	Construction de l'unité de clonage	30 000	30 000		
42.1	Equipement de laboratoire (Système irrigation, brumisateurs etc.)	10 000	10 000		
42.2	Mise en place des infrastructures pour la production en masse des plants améliorés	20000		20000	
42.3	Appui en matériels et outils sommaires aux groupements (sachets, boîtes arrosoirs, houes, brouettes, seaux, combrières)	10 000	10 000		
49	Sous total composante	127 100	107 100	20 000	0
50	Biens consommables				
51.4	Fournitures de bureau	3 600	1200	1200	1200
51.6	Matériels de conservation des semences	8000	8000		
51.7	Consommable de laboratoire	12 000	4 000	4 000	4 000
59	Sous total composante	23 600	13 200	5 200	5 200
60	Divers				
61.3	6 Réunions du comité directeur du projet	3 600	1200	1200	1200
62.1	Audit du projet (03)	8 000	2000	2000	4000

Catégorie	Description	Cout total \$ EU	Année 1	Année 2	Année 3
69	Sous total composante	11600	3200	3200	5200
80	Suivi et administration du projet				
81	<u>Suivi et évaluation OIBT</u>	<u>30 000</u>	<u>10 000</u>	<u>10000</u>	<u>10000</u>
82	<u>ITTO ex-post évaluation</u>	<u>15 000</u>	-	-	<u>15 000</u>
-	<u>Total partiel</u>	<u>378 100</u>	<u>222 600</u>	<u>83 500</u>	<u>72 000</u>
83	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	45 372	26 712	10 020	8 640
89	Sous total composante	90 372	36 712	20 020	33 640
100	TOTAL GENERAL	447 072	262 512	98 720	85 840

3.4.4. Budget de la contribution de l'Agence d'exécution

Catégorie	Description	Cout total \$ EU	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel du projet				
11.1	1 Coordonnateur du projet	36 000	12 000	12 000	12 000
11.7	1 Conducteur de véhicule coursier	10800	3600	3600	3600
19	Sous total composante	46 800	15 600	15 600	15 600
20	Sous-traitance				
21.4	Main d'œuvre pour les travaux de terrain sarclage et dessouchage	30000	30000		
29	Sous total composante	30 000	30 000	0	0
50	Biens consommables				
51.1	Carburant et lubrifiant	10 800	3 600	3 600	3 600
51.2	Pièce détachées	2500	500	1000	1000
51.3	Assurance du véhicule	450	150	150	150
51.5	Réseaux et services	5400	1800	1800	1800
59	Sous total composante	19 150	6 050	6 550	6 550
60	Divers				
61.1	Location de bureaux	10800	3600	3600	3600
61.2	Location de salle de réunion pour atelier de lancement	500	500		
69	Sous total composante	11300	4100	3600	3600
100	TOTAL GENERAL	107250	55750	25750	25750

3.5. Hypothèses, risques, durabilité

3.5.1. Hypothèses et Risques

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

Les différents acteurs adhèrent et participent au projet : L'une des difficultés dans la mise en œuvre des projets de développement forestiers est le manque de communication entre les parties prenantes. Le manque de sensibilisation et d'information des acteurs sur les enjeux du projet et un manque d'organisation de ceux-ci en entités viables sur lesquelles peuvent s'appuyer la mise en œuvre des objectifs du projet peuvent compromettre la réussite optimale.

Le coût de production du matériel performant développé est accessible aux planteurs privés : Il est fort probable que les graines de qualité coutent plus chères que les graines ordinaires tout venant. Mais les expériences vécues par les acteurs dans l'achat de semences agricoles améliorées et les semences ordinaires les amèneront à préférer les semences forestières de qualité. En outre, certains planteurs ont toujours préféré les semences de teck de provenance tanzanienne dont les prix sont relativement élevés sur le marché. Dans la mesure du possible, la DGEFC pourra subventionner le prix de semences aux coopératives ou associations de pépiniéristes. En cas de besoins, des campagnes de sensibilisation sur les avantages de l'utilisation des semences de qualité seront organisées pour inciter les utilisateurs de semences forestières à s'approvisionner en semences de qualité.

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

Les feux de végétation :

Ces feux peuvent détruire les parcelles semencières de teck et des essences locales. Les mesures prises pour atténuer ce risque sont :

- Mettre en place des pare feux pour protéger les parcelles
- Sensibiliser les populations riveraines au moment critique
- Poser des panneaux de sensibilisation et de dissuasion autour des parcelles ;

Les aléas climatiques

Ils peuvent causer une réduction de la production des graines et la mortalité des arbres dans les parcelles à graines. Les périodes phénologiques de toutes les espèces concernées seront connues ; et le maximum de graines par saison serait collecté et conservé afin de combler les années déficitaires en production de semences.

La concurrence avec les semences de source tout venant : Les planteurs privés sont conscients du risque encouru avec l'utilisation des semences de sources non connues. Ils seront portés à préférer les semences de qualité qui coûteront relativement plus chères.

Contamination des sources de semences

Le flux de gènes entre les arbres élites et les individus ordinaires peut entraîner la baisse de la qualité des semences résultantes. L'isolement des parcelles semencières pourra réduire la pollinisation accidentelle.

3.5.2. Durabilité

Ce projet qui répond à un besoin longtemps exprimé par certains acteurs va permettre de mettre en place un système d'approvisionnement durable en semences forestières. La pérennité du projet dépend de son appropriation par tous les acteurs sur les plans technique, institutionnel et politique, financier et économique :

- En termes de durabilité technique, la production des plants et le reboisement sont des activités de routine de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse. Ils disposent de personnels qualifiés pour suivre ou réaliser des pépinières. En outre, la DGEFC possède des sites de production des plants et des forêts naturelles classées dotées de plan d'Aménagement. Ces pépinières et site sont pris en charge par la DGEFC et permettront de produire les plants améliorés pour les activités de reboisement dans le domaine de l'Etat et de les vendre également directement aux planteurs privés intéressés.
- En termes de durabilité financière et économique, la DGEFC a un budget autonome et peut continuer à sécuriser et valoriser les acquis du projet. Aussi, l'engouement actuel pour les plantations au Bénin et la multiplication des centres de pépinières de plants forestiers est une opportunité pour la pérennisation des actions de ce projet. Pour le mécanisme de distribution des semences, des unités focales de distribution seront mises en place dans les six grands départements du Bénin et supervisés par les Inspections Forestières.
- Au plan social, la production des plants est une activité de l'Administration Forestière soustraite déjà avec les populations riveraines et les Organisations Communautaires de Base. Ce projet contribuera à formaliser cette activité. La création des parcelles semencières contribuera à réduire le taux de chômage et l'exode rural en procurant de l'emploi aux populations riveraines qui seront utilisées dans les travaux de pépinière, de mise en place d'entretien des périmètres semenciers, ainsi qu'aux opérations de récolte et post récolte. Des revenus substantiels iront aux femmes qui assureront la plus part des travaux de pépinière et de collecte des semences.
- Au plan environnemental, puisque le reboisement est une activité continue qui se réalise tous les ans, la mise en place de cette structure de collecte et de gestion des semences forestières est un soutien de taille aux programmes nationaux de gestion des ressources génétiques et de la biodiversité.
- **A la fin du projet, la pérennisation des acquis du projet sera assurée par la DGEFC, les structures de recherche.. Au niveau des planteurs privés, les leaders que le projet prévoit former au niveau des régions constituent des personnes ressources. Les planteurs privés formés par le projet seront des appuis pour la multiplication des plants performants directement sur ces sites. Les itinéraires techniques et autres guides qui seront élaborés dans le cadre de ce projet donneront toutes les informations nécessaires sur les conditions de multiplication des plants performants qui seront produits par le projet. Les pépinières et les**

parcelles installées directement dans leurs propriétés privées serviront également à pérenniser les actions du projet.

- En termes de durabilité politique, à ce projet, la DGEFC profitera de la journée nationale de l'arbre et des campagnes de reboisement pour valoriser le matériel mis au point par le projet. Actuellement le grand projet intitulé Programme de Reboisement Intensif (PRI) qui s'exécute sur toute l'étendue du territoire est un projet de restauration du couvert végétal consommera plus de 10 millions de plants. En plus, le Bénin est engagé dans une politique de développement forestier à travers plusieurs programmes tels que : le PAGEFCOM le projet forêts classées qui sont des projets contenant des volets de Restauration des forêts et de reboisement. Le présent projet vient donc à point nommé.

QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1. Agence d'exécution et partenaires

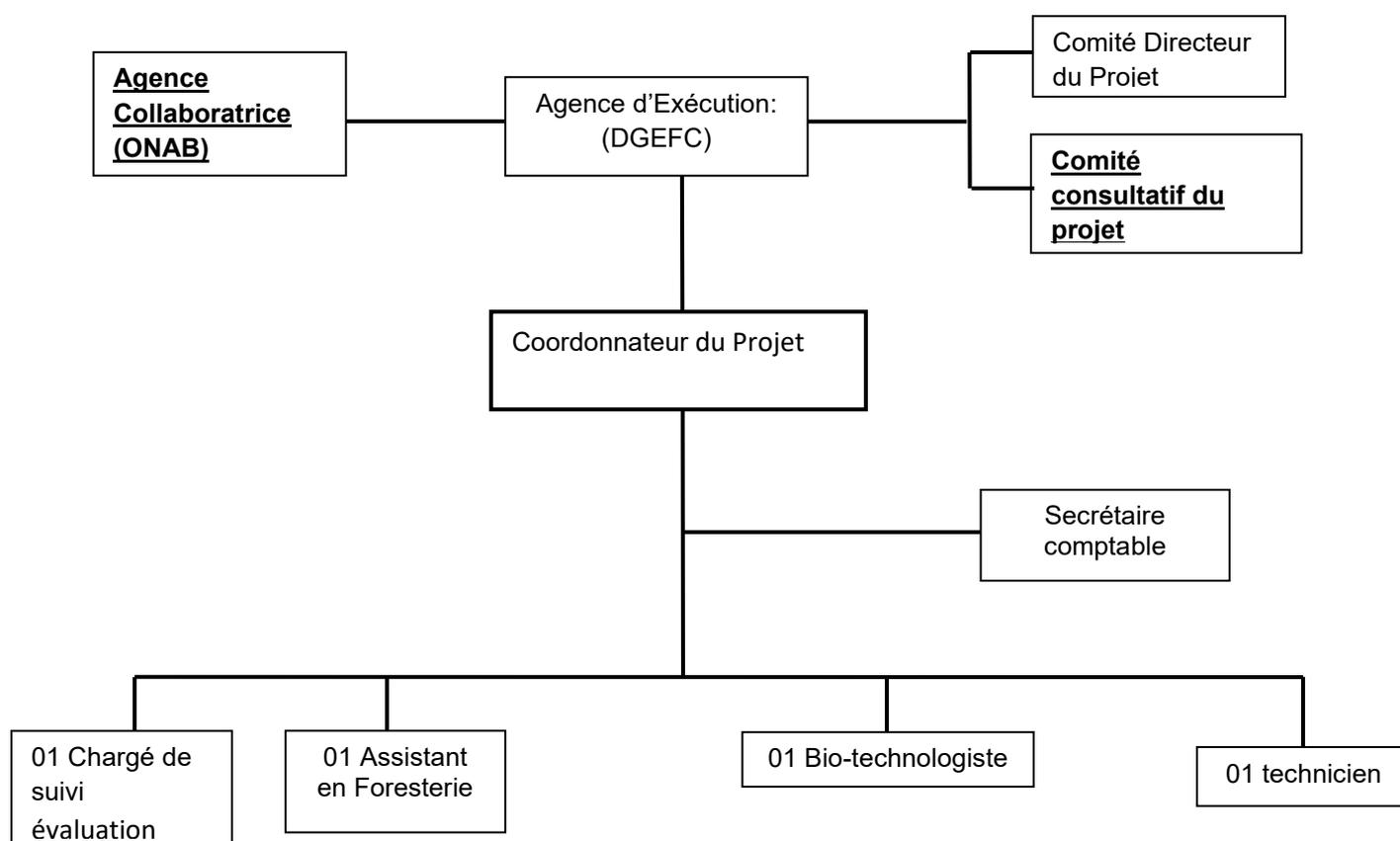
La DGEFC est l'Agence d'exécution du projet et composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Général de la DGEFC jouant le rôle de superviseur, d'un coordonnateur du projet, d'un spécialiste en suivi évaluation de projet et d'une secrétaire comptable. Cette cellule sera assistée par des consultants. La cellule veillera à l'exécution des différences études qui seront menées par des sous-traitants.

L'Agence d'Exécution devra travailler avec l'Agence collaboratrice qui est la FUPRO-BENIN et tous les acteurs identifiés au cours de l'élaboration du projet. Ils devront apporter leur contribution pour la bonne exécution du projet.

4.1.2. Equipe de gestion du projet

Le profil ainsi que les CV des personnes pressenties sont en annexe.

Figure 4 : Organigramme du projet :



4.1.3. Comité directeur du projet

Il a pour mission d'encadrer l'exécution du projet, d'approuver les dépenses, de veiller à la conformité des procédures en vigueur, de passer en revue les activités exécutées et d'étudier et proposer des modifications au budget et aux activités. Le Comité directeur du projet assure la gestion stratégique d'ensemble du projet et fait en sorte que son exécution s'opère dans le respect des échéances, de manière efficiente et en accord avec la grille du cadre logique et d'autres aspects du document de projet.

Il est composé de :

1. **un Représentant de l'OIBT ;**
2. **un représentant de chaque bailleur du projet ;**
3. un Représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) ;
4. un Représentant du CERF ;
5. un Représentant des Universités ou Laboratoires de formation en foresterie ;

6. Un représentant de l'Agence d'Exécution ;
7. Un représentant des pépiniéristes ;
8. le Coordonnateur du projet (qui assurera le secrétariat du Comité Directeur) ;

Il se réunira au moins une fois par an.

4.1.4. Mécanisme de participation des acteurs

La participation des parties prenantes se fera par le biais du mécanisme de coordination et de concertation des acteurs concernés.

L'Agence d'Exécution va mettre en place un Comité de concertation des structures concernées par les semences forestières. Ce comité est chargé d'une part d'assurer une information aux acteurs et de constituer une plateforme grâce à laquelle ceux-ci pourront fournir des apports au projet et d'autre part d'appuyer la coordination du projet. Il jouera aussi le rôle d'intermédiation dans la résolution des problèmes qui pourraient naître au cours de l'exécution du présent projet.

Il est composé de :

- **deux représentants des associations des pépiniéristes privés ;**
- **deux représentants des associations des planteurs privées ;**
- **un représentant de l'Office National du Bois (ONAB) ;**
- **deux représentants des structures locales de gestion des plans d'aménagement participatif des forêts ;**
- **un représentant des ONG fortement impliquées dans la gestion des ressources forestières ;**
- **le Coordonnateur du projet ;**
- **un Représentant des Universités ou Laboratoire de formation en foresterie ;**

Il est présidé par un membre issu de ce Comité élu à l'issue de la première réunion convoquée par le Coordonnateur, lequel en assure le Secrétariat. En ce qui concerne le mécanisme de distribution des plants améliorés ou les semences, des unités focales de distribution seront mises en place dans les six grands départements du Bénin et supervisés par les Inspections Forestières.

4.2. Rapports, examen et suivi évaluation

L'Agence d'Exécution adressera des rapports à l'OIBT selon la périodicité qui convient aux projets ayant une durée de deux ans. L'OIBT effectuera, par les personnes qu'elle désignera, des missions de suivi évaluation selon la périodicité qui lui conviendra.

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'Organisation.

4.2.1. Rapports d'avancement du projet

Un rapport de lancement du projet et le premier plan d'opération annuel (POA) y relatif seront élaborés pour le transfert de la première tranche des fonds OIBT requis pour le démarrage du projet. Les rapports semestriels d'avancement seront soumis régulièrement à l'OIBT. Le rapport d'audit financier annuel des comptes sera également produit et transmis chaque année sur toute la durée du projet.

4.2.2. Rapport d'achèvement du projet

A la fin du projet, l'équipe de gestion du projet préparera un rapport d'achèvement du projet. Ledit rapport sera soumis à l'OIBT trois mois après la clôture du projet ainsi que le rapport d'audit en suivant les normes et exigences de l'OIBT. Ce rapport synthétisera toutes les activités, résultats réalisés, les leçons apprises etc.

4.2.3. Rapports techniques du projet

L'Agence d'Exécution mettra à la disposition de l'OIBT et des autres structures intéressées tous les rapports techniques et les rapports d'études des consultants élaborés lors de l'exécution du projet.

4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1. Diffusion des résultats du projet

La diffusion des résultats se fera par voie de rapports techniques, de rapports d'avancement et de rapport final. Les rapports des ateliers, qui seront organisés tant pour sensibiliser les parties prenantes au projet que pour les former, seront également édités et publiés. Cette diffusion peut se faire au travers du site internet du ministère et de la DGEFC; **la participation aux séminaires et ateliers** . **La promotion des semences de qualité se fera aussi par le biais des publicités et la participation aux foires organisées par la DGEFC lors de la célébration de la Journée Mondiale de la Biodiversité et de la Journée internationale des Forêts.**

4.3.2. Intégration des enseignements du projet

Le présent projet servira de base pour la DGEFC pour établir une base de collaboration et d'échange d'informations entre les centres de semences forestières de la sous-région. En effet, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Burkina ont déjà développé des programmes pour les semences forestières. Par ailleurs, les connaissances et expériences acquises dans la mise en œuvre de projet permettra aussi d'anticiper sur la production des variétés clonales pour d'autres essences menacées.

Annexe 1 : Profil de l'agence d'exécution

Nom : Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC) ;

Adresse Postale: BP : 393 COTONOU (Rép. BENIN) ;

Tél. : (229) 21-33-06-62, E-mail : foretsbenin@yahoo.fr ; lokossouo@yahoo.fr

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en juin 2015 par la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle est assurée des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :

- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la constitution, le suivi, la préservation et la restauration du domaine protégé de l'Etat ;

- la promotion des filières porteuses des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'assistance aux particuliers et aux collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les domaines de la flore et de la faune ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;
- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC repose sur un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), un Cabinet du DGEFC et six (06) Directions Techniques à savoir :

- ✚ La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Équipement (DSIME) ;
- ✚ La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
- ✚ La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;
- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;
- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

La DGEFC dispose d'un personnel composé de 592 fonctionnaires des eaux forêts et chasse (paramilitaires) et 178 fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles.

Tableau synthétique et indicatif du financement des principaux programmes et projets du secteur forestier au Bénin

N°	Liste des projets et programmes	Objectifs spécifiques	Date de démarrage	Date de fin prévue	Dotation 2017 (Millions de FCFA)	Sources de financement
1	PRI	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser de grandes plantations en vue de contribuer à la reconstitution du couvert forestier national ; - Promouvoir la foresterie urbaine et verdissement du cadre de vie - Promouvoir les espèces adaptées au climat de chaque région et aux besoins locaux ; - Assurer la protection des sites fragiles et des installations humaines à travers le reboisement ; - Sensibiliser les populations et renforcer les capacités du monde scolaire et universitaire sur l'éducation environnementale et citoyenne. 	avril 2016	2021	800	Budget National (BN)
2	PSBE-GAZ	Promouvoir l'utilisation du gaz domestique comme énergie de cuisson en remplacement du bois-énergie	avril 2016	2021	127	Budget National (BN)
4	PAGEFCO M 2	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement la réalisation et le suivi des plantations communales - Appuyer la mise place de ranchs fauniques - Promouvoir l'économie bleue - Appui l'élaboration de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié des Périmètres de Reboisement 	Juin 2017	2020	1213	FAD : 800 FEM : 213 BN : 200

Annexe 2. CV du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution

CV du Coordonnateur du projet

CURRICULUM VITAE

1. **Nom de famille:** NOUMONVI
2. **Prénoms:** Cossi Germain Raoul
3. **Email :** nraoul2001@yahoo.fr
4. **Tél :** (00229) 97 06 71 92/ 64 12 30 99
5. **Date de naissance:** 27 Mai 1976
6. **Formation:**

Institution (Date de - à)	Certificat(s) ou diplômes(s) obtenu(s):
Ecole Nationale des Eaux, Forêts et Chasse / de février à mai 2019	Diplôme Professionnel de Perfectionnement d'Officier Forestier (DPPOF)
Faculté des Sciences Agronomiques (Université d'Abomey-Calavi) / (RESBIO) de Avril 2012 à Juin 2013	Master 2 en Gestion des Ressources Naturelles et de la Biodiversité
Ecole National des Officiers de Toffo de janvier à mai 2007	Diplôme d'Officiers Spécialiste des Eaux, Forêts et chasse
Institut Vétérinaire Tropical de l'Université de Liège (Belgique) de 09/2002 à 08/2003	Diplôme Interuniversitaire d'Etudes Spécialisées en Gestion des Ressources Animales et Végétales en Milieux Tropicaux. Option : Gestion de la faune Tropicale
Collège Polytechnique Universitaire (C.P.U.) de l'Université Nationale du Bénin de 10/1995 à 07/1999	Diplôme d'Ingénieur des travaux (D.I.T.) en Aménagement et Protection de l'Environnement
Collège d'Enseignement Général 1 d'Abomey de 1992 à 1995	Baccalauréat série D

7. **Situation présente :** Chef Service Reboisement et Gestion des Plantations à la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse

8. **Années d'ancienneté auprès de l'employeur :** 16 ans (de 2006-2022)

9. **Qualifications principales :**

- ✚ Aménagement et Gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- ✚ Sylviculture, reboisement et gestion des plantations
- ✚ Conduite de pépinières d'essences forestières
- ✚ Coordination des missions de suivi et évaluation des projets
- ✚ Expert dans la rédaction des projets forestiers et micro-projet de développement
- ✚ Elaboration mise en œuvre et suivi-évaluation de projets forestiers

10. **Poste occupé dans l'organisation (Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse**

Date de - à	Poste occupé et détail des tâches exécutées
14/10/2021 à ce jour	Chef Service Reboisement et Gestion des Plantation, A cet titre je suis chargé de mettre en œuvre des politiques et stratégie de reboisement au niveau national ; d'élaborer les normes, directives et guides en matière de reboisement, d'aménagement et de gestion des plantations ; de suivre la mise en œuvre du programme national de reboisement ; de promouvoir le reboisement et le développement du domaine planté de l'Etat, des collectivités et des particuliers ; d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de restauration et de traitement sylvicole des plantations ; d'appuyer les planteurs privés, les communautés locales et les collectivités décentralisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement de leurs plantations; de promouvoir le reboisement et l'économie verte au niveau national; de coordonner les actions de reboisement dans le cadre de la campagne nationale reboisement et de faire le suivi de l'aménagement et de la gestion des plantations domaniales.

Date de - à	Poste occupé et détail des tâches exécutées
18/12/2018 au 14/10/2021	<p>Chef Service Reboisement et Aménagement des Forêts à l'Inspection Forestière du Zou</p> <p>A cet titre je suis chargé d'appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif des forêts naturelles du domaine classé de l'Etat ; appuyer les planteurs privés, les communautés et les collectivités dans la mise en œuvre des plans d'aménagement de leurs forêts et plantations ; promouvoir le reboisement et le développement du domaine forestier de l'Etat, des collectivités territoriales et des particuliers ; appuyer les activités de reboisement et de reforestation sur toute l'étendue du territoire de l'Inspection en liaison avec les autres acteurs concernés ; coordonner la mise en œuvre du programme national annuel de reboisement ; suivre la gestion des plantations domaniales et d'organiser la gestion durable du bois-énergie et des marchés ruraux de bois de la nature.</p>
01/04/2014 à 18 /12/2018	<p>Chef Division de la Réglementation et du Contrôle à la DGEFC</p> <p>Tâches: Sur la supervision du chef service, veiller au respect de la législation forestière en matière de faune et de flore et suivre la mise en œuvre des accords et conventions relatifs à ses domaines de compétence.</p>
07/2013 à 12/2014	<p>Responsable du Suivi-Evaluation du projet Mise en place d'un système national de gestion des statistiques forestières au Bénin (cofinancé par le Bénin et l'OIBT)</p> <p>Elaborer le plan détaillé des activités de mise en place du système ; assister le Coordonnateur dans la mise en œuvre des activités ; effectuer le suivi-évaluation de l'exécution du plan de travail ; suivre les activités des Points Focaux SIGSTATFOR et les activités de terrains ; assurer la collecte de données des autres acteurs hors du secteur ; suivre la mise en œuvre des contrats passés et participer à la validation des différentes études</p>
02/2013 à 04/2014	<p>Chef Division des Politiques, Statistiques et Synthèse au Service de la planification Suivi-Evaluation, Statistique et Synthèse (SPSES) à la DGEFC</p> <p>Organiser la rédaction des rapports d'activités de la DGFRN; initier ou participer à l'élaboration des politiques et stratégies de développement du secteur forestier ; organiser ou participer aux inventaires et études diverses, organiser la collecte et gérer les données /statistiques du secteur forestier et la documentation et participer aux réunions et à toutes activités confiées.</p>
11/2011 à 02/2013	<p>Chef Division Bois Energie (C/DBE) à la Direction Générale des Eau, Forêts et Chasse</p> <p>Assister le chef Service dans le suivi évaluation des politiques et promotion des énergies renouvelables ; appuyer la mise en place et la gestion d'un système de collecte et de traitement des données en matière de bois énergie et des autres sources d'énergie ; appuyer et suivre la mise en place et le fonctionnement des Marchés Ruraux de Bois ; appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau cadre législatif, réglementaire et fiscal et d'assurer la mise en place des coupons dans les inspections forestières , les Marchés Ruraux de Bois et les CTAF</p>

11. Engagement :

Je, soussigné **Commandant Cossi Germain Raoul NOUMONVI**, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Cotonou, le 28 juillet 2022

Commandant Cossi G. Raoul NOUMONVI

CV de l'Assistant Suivi-Evaluation de projet

Curriculum Vitae			
Personal information			
First name(s) / Surname(s)	TCHOUGOUROU; Epiphane Ernest Arnaud Ayéthoro		
Address(es)	BP: 2124 Abomey-calavi; BENIN		
Telephone(s)	-	Mobile:	+229 95386879 / +229 97720708
Fax(es)	+229 21332192 / +229 21330421		
E-mail	tchould@yahoo.fr		
Nationality	Béninoise		
Date of birth	07.01.1979		
Gender	MASCULIN		
Work experience			
Dates	Octobre 2021-ce jour		
Occupation position held	or	Chef Service de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Statistique de la DGEFC Suppléant Point Focal Suivi-Evaluation du Programme Eaux, Forêts et Chasse Chef Service Juridique et des Relations avec les Usagers	
Dates	Octobre 2019-Septembre 2021		
Occupation position held	or	Chef Service du Personnel, de l'Equipeement, du Matériel et des Finances de l'Inspection Forestière du Zou	
Dates	Novembre 2016-Septembre 2019		
Occupation position held	or	Chef du Cantonement Forestier de Savè	
Dates	Octobre 2015-à ce jour		
Occupation position held	or	Chef Division des Politiques et des Etudes à la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles.	
Dates	Décembre 2014-Octobre 2015		
Occupation position held	or	Coordonnateur de la Cellule Technique d'Aménagement Forestier des forêts classées de Tchaourou et Toui-Kilibo	
Dates	Avril 2014-Novembre 2014		
Occupation position held	or	Collaborateur du Chef Service Aménagement des Forêts à la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles.	
Dates	Décembre 2011-Mars 2014		
Occupation position held	or	Adjoint au Chef Cantonement Forestier de Kétou	
Dates	Octobre 2007-Novembre 2011		

Occupation or position held	Chef Division des Services de l'Intendance Forestière à l'Inspection Forestière du MONO/COUFFO.
Type of business or sector	Foresterie
Education and training	
Dates	Avril 2015-Mars 2017
Title of qualification awarded	<i>Master en gestion et conservation des espèces faisant l'objet de commerce international : le cadre international (12ème Edition).</i>
Dates	Janvier 2006-Décembre 2006
Title of qualification awarded	<i>Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES).</i>
Name and type of organisation providing education and training	Ecole Normale Supérieure de Natitingou (ENS-NAT) de l'Université de Parakou
Dates	<i>Octobre 2000-Août 2004</i>
Title of qualification awarded	Diplôme d'Ingénieur des Travaux en Aménagement et Protection de l'Environnement (DIT)
Name and type of organisation providing education and training	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) de l'Université d'Abomey-Calavi.
Personal skills and competences	
Mother tongue(s)	Yoruba
Other language(s)	Français, Anglais
Computer skills and competences	Maîtrise des logiciels : Word, Excel, PowerPoint,
Driving licence	Permis de conduire catégorie B

Cotonou, le 05 juillet 2022

TCHOUGOUROU Epiphane Ernest Arnaud Ayétchoro

Annexe 3. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.

Personnel ou experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
<u>Coordonnateur du projet (Ingénieur forestier)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Assure la gestion du projet ; - Elabore et soumis le plan de travail annuel au Comité de Direction du Projet - Assure la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ; - Assure l'interface avec l'OIBT par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ; - Assure l'interface avec les structures collaboratrices ; - Rend compte de la gestion à l'agence d'exécution et au Comité de Directeur du Projet, - Ordonne les décaissements
<u>Assistant de projet Responsable du suivi évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, • Elabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet ; • Elabore les TDR et suit la passation des marchés et les consultants • Suit la réalisation des études, • Organise les ateliers de validation des études ou de formations des bienfaires du projet ; • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé
<u>Secrétaire comptable du projet</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents et archives du projet ; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur ; • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet; • Elabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet ;
<u>Consultant national chargé de l'étude d'inventaire, d'identification et de sélection des essences forestières prioritaires pour lesquelles les semences améliorées seront produites. Ingénieur agronome généticien ou sélectionneur de plantes,</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Synthétiser et analyser les données existantes au niveau des pépiniéristes sur la production des semences forestières et des plants ; - Analyser et synthétiser les besoins en essences forestières des planteurs privés et communautaires ; - Identifier et décrire et caractériser les espèces forestières rares ou menacées pour lesquelles la production de semences urge. - cartographier les zones d'habitats de ces essences forestières - Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources par les communautés ; - Décrire les modes de collecte des semences et d'usage de ces essences par les communautés locales ; - Identifier les problèmes liés à la collecte, la conservation des semences de ces semences forestières; - Identifier et évaluer les essais de production de semences existants (itinéraires techniques forces et faiblesse, contraintes, etc.; - Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement; - Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour la production et la commercialisation des semences forestières ; - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT

Personnel ou experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
<i>Recrutement d'un prestataire pour l'entretien et évaluation de 300ha de parcelles semencières</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer une méthodologie de sélection et d'aménagement des parcelles semencières ;</i> - <i>Aménager les parcelles semencières ;</i> - <i>Délimiter, Protéger et sécuriser les parcelles semencières ;</i> - <i>Mettre en place un répertoire de parcelles semencières et des arbres semenciers des différentes espèces ;</i> - <i>Mettre en place une méthodologie, un planning et une technique de collecte des semences ;</i> - <i>Formation des communautés locales sur la gestion des parcelles semencières et sur la collecte des semences de qualité.</i>
<i>Recrutement d'un prestataire pour la construction d'un laboratoire et d'une chambre froide pour la gestion des semences forestières</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Construction de laboratoire</i> - <i>Construction de chambre froide ;</i> - <i>Construction de magasin ;</i> - <i>Equipement du laboratoire ;</i> - <i>Equipement et entretien de la chambre froide</i>

Annexe 4. Project assessment by the Fifty-sixth Panel

PD 921/21 (F) Support for the Conservation and Promotion of Forest Tree Seeds in Benin

Assessment by the Fifty-Sixth Panel

A) Overall Assessment

The Panel recognized that the project aims at contributing to ensure the production of certified seedlings for forest tree species in sufficient quantity with the goal to increase national forest cover through long-term efforts on reforestation and soil conservation in Benin. The unavailability of high-quality forest tree seeds, in particular those of most used species, impedes the forest production increase and activities regarding the reforestation and soil conservation in Benin.

However, the Panel noted that the project proposal contained a number of weaknesses in the sections and sub-sections dealing with: **(1)** Sufficient information on project context was available but origin of the project remained unclear in relation to the goal to ensure the production of certified forest tree seeds; **(2)** map with non-adequate scale making it difficult to clearly indicate the project area; **(3)** there is no reference to the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23) in the analysis done in both the Sub-section 1.3.2 and Sub-section 1.3.3; **(4)** expected outcomes at project completion are not clearly correlated to the outcome indicators of the project specific objective; **(5)** besides for DGEFC the institutional set-up and organizational issues are not enough elaborated for other relevant partners in relation to what could be their roles, responsibilities and organizational aspects; **(6)** stakeholder analysis not elaborated enough to provide the appropriate information allowing the interpretation and understanding of the stakeholder tables; **(7)** problem analysis not appropriately elaborated as there is no clear explanation on the how the key problem is correlated to the causes and effects; **(8)** indicators still needing improvement for development objective and specific objective; **(9)** project implementation approaches and methods not clearly describing how to address the key problem and the names of 15 species to be used for the production of certified forest tree seeds are not provided in the Section 3.2; **(10)** in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (master budget), 4 outputs are mentioned, in contradiction with the problem tree and solution tree; **(11)** master budget table and related budget by components have taken into account the elements of Output 4 not derived from the problem tree and solution tree; **(12)** elements on the social sustainability and environmental sustainability of the project not referring to the the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23); **(13)** project steering committee not placed at the top of the organizational structure chart; **(14)** while some mechanisms are mentioned, the overall communication strategy is still weak and there is no description on how the project's results will be mainstreamed into national policies; **(15)** the profile of the implementing agency (DGEFC) and collaborating agency (FUPRO-Benin) are missing, as well as the CV of the project manager and key project personnel to be paid by the ITTO budget; **(16)** the TORs following the structure included in the ITTO Manual (page 68, French version), for consultants and experts, are missing as annexes.

B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following:

1. Improve the project origin in relation to the goal to ensure the production of certified forest tree seeds.
2. Provide a map with an appropriate scale allowing to clearly indicate the project target sites.
3. Re-visit the Sub-section 1.3.2 and Sub-section 1.3.3 while making sure to take into account relevant elements of the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23).
4. Reformulate the expected outcomes (Chapter 1.4) in consistency with the outcome indicators of the specific objective. There is a need to refer to the guidance box on page 23 of the ITTO manual for project formulation (French version).
5. Further elaborate the institutional set-up and organizational issues, in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation, for key partners to be involved the project implementation.

6. Improve the stakeholder analysis with additional elements introducing in a comprehensive manner the stakeholder table and describing who might influence or be influenced by the identified key problem or by the potential solution to that problem.
7. Improve the problem analysis with appropriate causes and effects which are really correlated to the identified key problem, while adequately describing the causes and effects of the identified key problem and revising the problem tree and objective tree accordingly, in compliance with appropriate guidance of the ITTO manual for project formulation.
8. Improve the logical framework matrix in correlation with the revised problem tree and solution tree, and while making sure to have measurable and realistic indicators for a 3-year project (not by 2030 which beyond the project duration) and be in accordance with the requirements of the ITTO manual for project formulation.
9. Subsequent to the improvement of the logical framework matrix, the indicators of the development objective and specific objective should be redefined accordingly in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation.
10. Subsequent to the improvement of the problem analysis, revise the Section 3.1 (Outputs and activities) accordingly, while making sure to delete Output 4 in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (master budget).
11. Improve the implementation approaches and methods by describing how to address the key problem in accordance with the requirements of the ITTO manual for project formulation, as well as by describing 15 forest tree species to be used for the production of certified forest tree seeds.
12. Improve the Section 3.5.2 (sustainability) in consistency with the elements described in the assumptions of the logical framework matrix, while referring to the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23) for social and environmental sustainability, and in accordance with the requirements of the ITTO manual for project formulation.
13. Improve the organizational structure chart in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation (refer to figure 13 on page 64, in French version).
14. Further describe the communication strategy and methods of the project team and how the project results and learning will be made useful to users in the Sub-section 4.3.1 and describe how the project results will be mainstreamed into national policies in the Sub-section 4.3.2, as per the ITTO Manual.
15. Add as annexes, the profile of implementing agency (DGEFC) and collaborating agency (FUPRO-Benin), the 1-page CV of the project coordinator and key project personnel, the TORs following the structure included in the ITTO Manual (page 68, French version) for consultants and experts mentioned to be paid by ITTO budget.
16. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:
 - a) Prepare a new master budget table with activities to be derived from the improved problem analysis, problem tree and objective tree, while making sure to delete all activities regarding the Output 4, and it should be the source for the readjustment of budgets by component, as required in the ITTO manual for project formulation,
 - b) Adjust the budget item 81 with the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and review costs (US\$30,000 for 3 years) of a project implemented in Africa and the budget item 83 with the standard rate of US\$15,000 for ex-post evaluation costs,
 - c) Recalculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of **12%** of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and
17. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 56th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (**bold and underline**) in the text.

C) Conclusion

Category 2: The Panel concluded that the project proposal requires essential modifications and will be returned to the proponent. The Panel will need to assess the revised project proposal before it can commend it to the Committee for final appraisal.

Annexe 5 : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 56^{ème} Session

Assessment by the Fifty-sixth Panel	Modifications made
A) <u>Overall Assessment</u>	
<p>A) <u>Overall Assessment</u></p> <p>The Panel recognized that the project aims at contributing to ensure the production of certified seedlings for forest tree species in sufficient quantity with the goal to increase national forest cover through long-term efforts on reforestation and soil conservation in Benin. The unavailability of high-quality forest tree seeds, in particular those of most used species, impedes the forest production increase and activities regarding the reforestation and soil conservation in Benin.</p> <p>However, the Panel noted that the project proposal contained a number of weaknesses in the sections and sub-sections dealing with: (1) Sufficient information on project context was available but origin of the project remained unclear in relation to the goal to ensure the production of certified forest tree seeds; (2) map with non-adequate scale making it difficult to clearly indicate the project area; (3) there is no reference to the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23) in the analysis done in both the Sub-section 1.3.2 and Sub-section 1.3.3; (4) expected outcomes at project completion are not clearly correlated to the outcome indicators of the project specific objective; (5) besides for DGEFC the institutional set-up and organizational issues are not enough elaborated for other relevant partners in relation to what could be their roles, responsibilities and organizational aspects; (6) stakeholder analysis not elaborated enough to provide the appropriate information allowing the interpretation and understanding of the stakeholder tables; (7) problem analysis not appropriately elaborated as there is no clear explanation on the how the key problem is correlated to the causes and effects; (8) indicators still needing improvement for development objective and specific objective; (9) project implementation approaches and methods not clearly describing how to address the key problem and the names of 15 species to be used for the production of certified forest tree seeds are not provided in the Section 3.2; (10) in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (master budget), 4 outputs are mentioned, in contradiction with the problem tree and solution tree; (11) master budget table and related budget by components have taken into account the elements of Output 4 not derived from the problem tree and solution tree; (12) elements on the social sustainability and environmental sustainability of the project not referring to the the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23); (13) project steering committee not placed at the top of the organizational structure chart; (14) while some mechanisms are mentioned, the overall communication strategy is still weak and there is no description on how the project's results will be mainstreamed into national policies; (15) the profile of the implementing agency (DGEFC) and collaborating agency (FUPRO-Benin) are missing, as well as the CV of the project manager and key project personnel to be paid by the ITTO budget; (16) the TORs following the structure included in the ITTO Manual (page 68, French version), for consultants and experts, are missing as annexes</p>	<p>Les modifications requises ont été faites dans le document du projet (toutes les parties en gras et soulignées)</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Improve the project origin in relation to the goal to ensure the production of certified forest tree seeds	Page 1

2. Provide a map with an appropriate scale allowing to clearly indicate the project target sites;	Page 7 une carte plus claire avec les sites ciblés a été fournie
3. Re-visit the Sub-section 1.3.2 and Sub-section 1.3.3 while making sure to take into account relevant elements of the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23).	Préoccupations prises en compte dans les Pages 3, 5, 6
4. Reformulate the expected outcomes (Chapter 1.4) in consistency with the outcome indicators of the specific objective. There is a need to refer to the guidance box on page 23 of the ITTO manual for project formulation (French version).	Reformulation des acquis escomptés à l'issue du projet page 9
5. Further elaborate the institutional set-up and organizational issues, in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation, for key partners to be involved the project implementation.	Page 10 et 11
6. Improve the stakeholder analysis with additional elements introducing in a comprehensive manner the stakeholder table and describing who might influence or be influenced by the identified key problem or by the potential solution to that problem	Page 11, 12 et 13
7. Improve the problem analysis with appropriate causes and effects which are really correlated to the identified key problem, while adequately describing the causes and effects of the identified key problem and revising the problem tree and objective tree accordingly, in compliance with appropriate guidance of the ITTO manual for project formulation	Page 14 et 15
8. Improve the logical framework matrix in correlation with the revised problem tree and solution tree, and while making sure to have measurable and realistic indicators for a 3-year project (not by 2030 which beyond the project duration) and be in accordance with the requirements of the ITTO manual for project formulation	Pages 16 et 17
9. Subsequent to the improvement of the logical framework matrix, the indicators of the development objective and specific objective should be redefined accordingly in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation	Pages 16,17 18
10. Subsequent to the improvement of the problem analysis, revise the Section 3.1 (Outputs and activities) accordingly, while making sure to delete Output 4 in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (master budget).	Pages 18
11. Improve the implementation approaches and methods by describing how to address the key problem in accordance with the requirements of the ITTO manual for project formulation, as well as by describing 15 forest tree species to be used for the production of certified forest tree seeds	Pages 19
12. Improve the Section3.5.2 (sustainability) in consistency with the elements described in the assumptions of the logical framework matrix, while referring to the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23) for social and environmental sustainability, and in accordance with the requirements of the ITTO manual for project formulation	Page 32 et 33
13. Improve the organizational structure chart in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation (refer to figure 13 on page 64, in French version).	Page 32
14. Further describe the communication strategy and methods of the project team and how the project results and learning will be made useful to users in the Sub-section 4.3.1 and describe how the project	Page 36

results will be mainstreamed into national policies in the Sub-section 4.3.2, as per the ITTO Manual	
15. Add as annexes, the profile of implementing agency (DGEFC) and collaborating agency (FUPRO-Benin), the 1-page CV of the project coordinator and key project personnel, the TORs following the structure included in the ITTO Manual (page 68, French version) for consultants and experts mentioned to be paid by ITTO budget	
16. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way: a) Prepare a new master budget table with activities to be derived from the improved problem analysis, problem tree and objective tree, while making sure to delete all activities regarding the Output 4, and it should be the source for the readjustment of budgets by component, as required in the ITTO manual for project formulation, b) Adjust the budget item 81 with the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and review costs (US\$30,000 for 3 years) of a project implemented in Africa and the budget item 83 with the standard rate of US\$15,000 for ex-post evaluation costs, c) Recalculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and	Page 30
17. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 56 th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (<u>bold and underline</u>) in the text	Pages 40 à 43
C) <u>Conclusion</u> <u>Category 2</u> : The Panel concluded that the project proposal requires essential modifications and will be returned to the proponent. The Panel will need to assess the revised project proposal before it can commend it to the Committee for final appraisal	

Annexe 6. Project assessment by the Fifty-seventh Panel

PD 921/21 Rev.1 (F)

Support for the Conservation and Promotion of Forest Tree Seeds in Benin

Assessment by the Fifty-seventh Panel

A) Overall Assessment

The importance of this project proposal was acknowledged by the Panel for its aim to ensuring the production of certified seedlings for forest tree species in sufficient quantity with the goal to increase national forest cover through long-term efforts on reforestation and soil conservation in Benin. The unavailability of high-quality forest tree seeds, in particular those of most used species, impedes the forest production increase and activities regarding the forest landscape restoration in Benin. It was recognized that efforts had been made to address most of the comments in the overall assessment, as well as most of the specific recommendations, made by the Fifty-sixth Expert Panel.

However, the Panel noted that there were still a need for improvement for some sections and sub-sections of the revised project proposal dealing with: **(1)** impact indicators of the development objective with confusing percentages of achievement; **(2)** project implementation approaches and methods not clearly describing, in the Section 3.2, how the Output 2 will be achieved through the project implementation; **(3)** in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (master budget), 4 outputs are mentioned, in contradiction with the problem tree and solution tree; **(4)** master budget table and related budget by components have taken into account the elements of Output 4 and associated Activities not derived from the problem tree and logical framework matrix; **(5)** elements on gender equality and empowerment of women not specifically referring to the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23); **(6)** representative of donor missing in the project steering committee; **(7)** Tasks and responsibilities of the project coordinator and key project personnel missing as annexes; **(8)** the CV of the project manager and key project personnel to be paid by the ITTO budget missing as annexes; **(9)** the TORs for consultants and sub-contractors, under the budget item 20 (Subcontracting), are missing as annexes.

B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following:

1. Improve the impact indicators of the development objective by appropriately adjusting the percentages of achievement.
2. Improve the re-visited Sub-section 1.3.2 and Sub-section 1.3.3 by adding appropriate elements on gender equality and empowerment of women in compliance with the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23).
3. For ensuring the consistency with the problem analysis and logical framework matrix, delete the Output 4 and associated Activities in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (Master budget).
4. Further improve the implementation approaches and methods by clearly describing how the Output 2 will be achieved through the project implementation.
5. Improve the Section 4.1.3 (Project steering committee) by adding the representative of donors in the Project Steering Committee.
6. Add as annexes, the 1-page CV of the project coordinator and key project personnel, as well as a brief description of their tasks and responsibilities,
7. Add as annexes, the TORs following the structure included in the ITTO Manual (page 68, French version) for consultants and sub-contractors mentioned to be paid by ITTO budget item 20 (subcontracting),
8. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:
 - a) Improve the master budget table by deleting all activities associated to the Output 4, and it should be the source for the readjustment of budgets by component, as required in the ITTO manual for project formulation,
 - b) Recalculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of **12%** of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and
9. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 57th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (**bold and underline**) in the text.

C) Conclusion

Category 1: The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with incorporation of amendments.

Annexe 7 : Assessment by the Fifty-seventh Panel and modifications made in the project

Assessment by the Fifty-seventh Panel	Modifications made
B) <u>Overall Assessment</u>	
<p>A) <u>Overall Assessment</u></p> <p>The importance of this project proposal was acknowledged by the Panel for its aim to ensuring the production of certified seedlings for forest tree species in sufficient quantity with the goal to increase national forest cover through long-term efforts on reforestation and soil conservation in Benin. The unavailability of high-quality forest tree seeds, in particular those of most used species, impedes the forest production increase and activities regarding the forest landscape restoration in Benin. It was recognized that efforts had been made to address most of the comments in the overall assessment, as well as most of the specific recommendations, made by the Fifty-sixth Expert Panel.</p> <p>However, the Panel noted that there were still a need for improvement for some sections and sub-sections of the revised project proposal dealing with: (1) impact indicators of the development objective with confusing percentages of achievement; (2) project implementation approaches and methods not clearly describing, in the Section 3.2, how the Output 2 will be achieved through the project implementation; (3) in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (master budget), 4 outputs are mentioned, in contradiction with the problem tree and solution tree; (4) master budget table and related budget by components have taken into account the elements of Output 4 and associated Activities not derived from the problem tree and logical framework matrix; (5) elements on gender equality and empowerment of women not specifically referring to the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23); (6) representative of donor missing in the project steering committee; (7) Tasks and responsibilities of the project coordinator and key project personnel missing as annexes; (8) the CV of the project manager and key project personnel to be paid by the ITTO budget missing as annexes; (9) the TORs for consultants and sub-contractors, under the budget item 20 (Subcontracting), are missing as annexes.</p>	<p>The required changes have been made in the project document (all parts in bold and underlined in the corresponding pages.</p> <p>Output 4 has been detected as required But all activities associated to the Output 4 have been included in the Activity 1.4 created. ITTO budget is not affected.</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Improve the impact indicators of the development objective by appropriately adjusting the percentages of achievement.	Page 17
2. Improve the re-visited Sub-section 1.3.2 and Sub-section 1.3.3 by adding appropriate elements on gender equality and empowerment of women in compliance with the ITTO Environmental and Social Guidelines (PS-23).	Page 6 et 7
3. For ensuring the consistency with the problem analysis and logical framework matrix, delete the Output 4 and associated Activities in the Section 3.3 (Work plan) and Sub-section 3.4.1 (Master budget).	Page 18; 20, 25
4. Further improve the implementation approaches and methods by clearly describing how the Output 2 will be achieved through the project implementation	Page 19
5. Improve the Section 4.1.3 (Project steering committee) by adding the representative of donors in the Project Steering Committee.	Page 34
6. Add as annexes, the 1-page CV of the project coordinator and key project personnel, as well as a brief description of their tasks and responsibilities,	Pages 40 à 43
7. Add as annexes, the TORs following the structure included in the ITTO Manual (page 68, French version) for consultants and sub-contractors mentioned to be paid by ITTO budget item 20 (subcontracting.,	Pages 43 à 45
8. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:	Output 4 has been detected

<p>a. Improve the master budget table by deleting all activities associated to the Output 4, and it should be the source for the readjustment of budgets by component, as required in the ITTO manual for project formulation,</p> <p>b. Recalculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and</p>	<p>But all activities associated to the Output 4 have been included in the Activity 1.4 created. ITTO budget is not affected.</p>
<p>9. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 57th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (<u>bold and underline</u>) in the text.</p>	<p>Pages 51 à 52</p>
<p>C) <u>Conclusion</u></p> <p><u>Category 1:</u> The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with incorporation of amendments.</p>	